

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

6 avril 2022

Passion sportive, excellence éducative !

Table des matières

EDITO 3

HAUT NIVEAU 5

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MEDICAL 22

SPORT SANTE..... 24

LA FORMATION 25

L'ACCUEIL 31

LA COMMUNICATION..... 35

SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL 40

RGPD..... 42

SERVICES SUPPORTS..... 44

COMPTE FINANCIER 2021 (rapport de l'ordonnateur) 55

EDITO

C'est avec fierté que je vous présente le rapport d'activité 2021 du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, il montre toute la force de cet établissement et la richesse de ses activités grâce à la mobilisation de toutes celles et tous ceux qui y œuvrent. Et cela malgré presque deux années de crise sanitaire grave qui a fortement modifié nos habitudes.

Le virus du SARS Cov-2 nous aura donc accompagné toute l'année 2021 avec son lot de consignes et de mesures, que nous avons appliquées sur l'établissement en relation permanente avec les services ministériels et ceux de la Région Sud. Pas moins de 4 CHSCT extraordinaires aurons été organisés pour prendre les mesures qui s'imposaient à nous dans les différentes phases de la crise sanitaire. C'est ainsi que nous avons pu maintenir autant que possible notre activité tout en protégeant la santé et la sécurité des sportifs, des stagiaires, des agents et des usagers.

Cependant, notre activité a été encore impactée par les contraintes imposées, ce qui nous a amené à être encore plus vigilants pour limiter nos contraintes budgétaires. Et cela a porté ses fruits puisque le résultat de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître un solde bénéficiaire et permet de retrouver un résultat positif après une année 2020 déficitaire pour le CREPS.

Durant l'année 2021 le fonctionnement et l'organisation du département Emploi-Formation a bien été encore impacté par la crise sanitaire mais le volume d'activité n'a pas subi de fléchissement. D'une part grâce aux dispositions spécifiques appliquées durant cette année pour les stagiaires de la formation professionnelle (non obligation de présentation du Pass sanitaire) mais aussi grâce aux solutions innovantes mises en place dès 2020 par les équipes de formateurs.

Mais l'année 2021 reste une année de référence pour la formation professionnelle puisque, dans le cadre de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le CREPS a obtenu la certification Qualiopi. Elle est incontournable pour bénéficier de financements publics pour les prises en charge des parcours de formation.

De plus, le CREPS a vu son expertise renouvelée dans le cadre de la formation en environnement spécifique, une des forces de l'établissement.

Au 1^{er} janvier 2021, le transfert des missions relatives au sport de haut niveau des ex DRJSCS, désormais DRAJES vers les CREPS est rentré en application. De ce fait, l'établissement accueille désormais, en relation étroite avec l'Agence Nationale du Sport, la maison régionale de la performance (MRP) composée d'une équipe de 7 agents. Le CREPS rayonne maintenant sur l'ensemble du territoire pour accompagner les sportifs de haute performance avec l'échéance des JOP 2024 mais aussi ceux de 2028. La spécificité des 3 sites du CREPS avec 3 départements du sport de niveau ajoute à cette MRP une expertise de grande qualité et permet un maillage territorial efficace.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques se sont déroulés à Tokyo avec des mesures sanitaires jamais connues –sans spectateurs- et le CREPS a eu la fierté de voir participer 15 sélectionnés dans les équipes de France. Une très belle médaille de bronze en para natation a été remportée par Florent Marais qui s'entraîne sur le site d'Antibes. Ces résultats sont de bons augures pour les sportifs du CREPS pour 2024. De plus, l'établissement se met en ordre de marche pour accueillir des équipes de France et des délégations étrangères pour préparer 2024 en ayant accédé au label de Centre de

préparation des Jeux (CPJ) pour ses trois sites, le CREPS seul pour les sites d'Aix-en-Provence et Boulouris, en partenariat avec la ville pour le site d'Antibes.

La nouvelle piste de VTT cross-country inaugurée en 2021 sur le site de Boulouris a déjà accueilli les équipes de France Elite et sera certainement un lieu d'accueil privilégié pour la préparation des équipes. Mais ce ne sera pas le seul équipement sollicité puisque le CREPS est référencé CPJ par le COJOP 2024 pour plus d'une trentaine de structures.

Pour ce qui concerne la fonction accueil du CREPS en 2021, il est à noter à nouveau les incidences de la crise sanitaire qui ont malheureusement encore impacté ce secteur alors que nous avions envisagé une reprise plus franche. Les mesures encore trop importantes ont provoqué des annulations qui se sont faites ressentir sur les ressources de l'établissement.

L'année 2021 a connu son lot de départs et arrivées de nouveaux collaborateurs. Entre autres, Daniel Goury a quitté ses fonctions à l'été sur le site de Boulouris et a été remplacé par Thibaut Després, ancien sportif de haut niveau précédemment en charge de la tutelle des établissements au ministère des sports. Lionel Vialon, déjà formateur au CREPS, a pris les fonctions de responsable du département Métiers -Emploi-Formation au mois de mai. Au-delà de ces changements, l'équipe des ressources humaines a accompagné le transfert de la gestion des personnels du ministère des sports de la DRH des ministères des affaires sociales vers la DGRH du ministère de l'éducation nationale ce qui n'a pas été sans difficultés.

Je tiens à remercier toutes les équipes du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur investissement sans faille pour que l'établissement soit toujours en capacité de proposer les meilleures conditions d'accueil à nos usagers et partenaires. Sans elles, ce rapport d'activité ne serait pas aussi riche ! Il prouve encore une fois toute la place qu'occupe cet établissement tant sur le plan national que territorial. Dans cette dimension territoriale, je formule le vœu que le prochain rapport d'activité présente le schéma directeur d'investissements qui sera soutenu par la région Sud pour les 10 prochaines années.

Même si ce rapport d'activité s'arrête à la fin de l'année 2021, de nombreux projets continuent d'être portés avec volonté et professionnalisme par les équipes du CREPS.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier Bernard Maccario qui a accompagné le CREPS en tant que président du CA pendant 4 années et qui a fait profiter l'établissement de son expérience. J'ai le grand plaisir d'accueillir Murielle Hurtis qui prend aujourd'hui ses nouvelles responsabilités de présidente du CA. Son expérience et sa connaissance de la haute performance vont également beaucoup nous apporter.

J'avais formulé le vœu en 2021 que « *nous nous retrouvions enfin dans une seule et unique salle pour les prochains Conseils d'administration* ». C'est une réalité aujourd'hui. Profitons-en pour être plus forts ensemble, plus audacieux et plus solidaires !

Bonne lecture !

Jérôme Rouillaux

Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

HAUT NIVEAU

La Mission “sport de haut niveau”

Le déroulement de l’année 2020/2021, bien qu’un peu moins compliquée que la saison précédente, est resté fortement impacté par le contexte pandémique. Les DSHN ont encore une fois, dû s’adapter à ce contexte général et se maintenir, d’une certaine façon, en centre de « contact tracing » afin de gérer avec le plus d’efficacité possible les situations de COVID-19 auxquelles nous avons été et sommes encore confrontés : cas positifs, cas suspects, cas contact à risque, quarantaine, suivi des protocoles, suivi médical spécifique des sportifs ayant été contaminés, gestion de la continuité scolaire, communication sensible avec les familles des sportifs mineurs...

Si dans ce contexte, les cours au collège et en lycée ont pu être maintenus en présentiel pour les sportifs, les modalités d’examens ont été lourdement revisitées.

Sur le plan sportif, le retour «normal» aux compétitions n’a été effectif dans certaines disciplines qu’à compter de septembre 2021. De fait, la période considérée par ce bilan a été blanche au niveau des compétitions pour un certain nombre de disciplines. Il est donc évident que de nombreux projets ont été fragilisés. Plusieurs pôles ont permis à des sportifs de poursuivre leur parcours en structure en 2021-2022 afin de leur donner davantage de temps, y compris lorsque les progrès sportifs attendus n’étaient pas pleinement au rendez-vous. L’absence de compétitions de référence est toujours préjudiciable lorsqu’il s’agit de valider des progressions sportives.

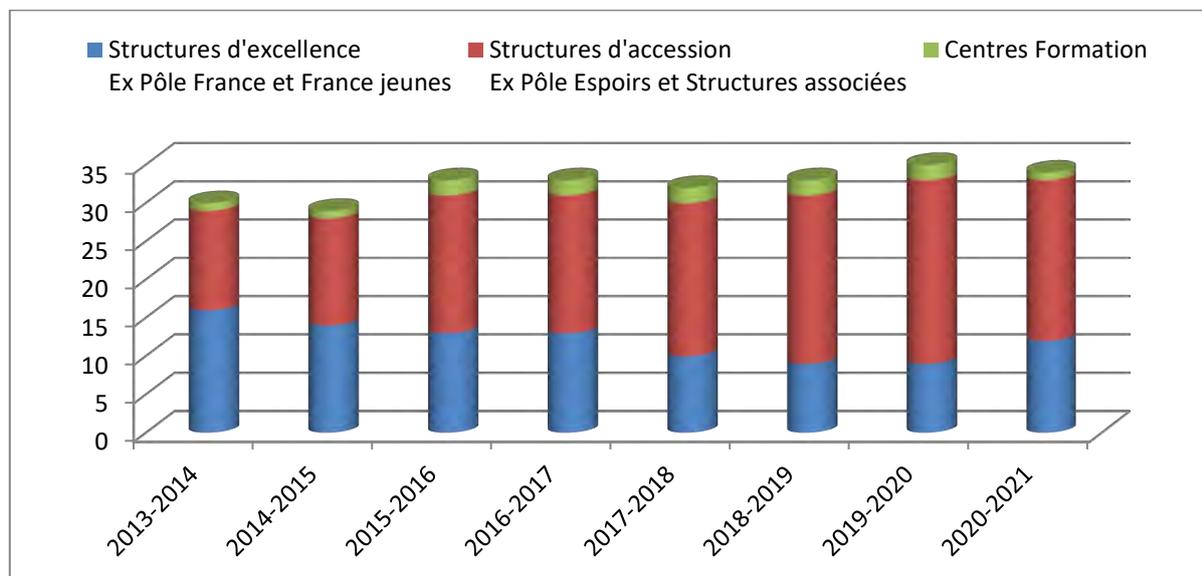
Enfin, il faut souligner la capacité d’adaptation dont ont su faire preuve la plupart des acteurs. En effet, certains athlètes et entraîneurs ont su bonifier la période. La durée de cette situation et la succession des vagues de pandémie aura probablement d’autres conséquences à court et moyen termes sur les individus, en particulier sur le plan mental.

Au niveau des effectifs, il est à noter une grande stabilité dans le nombre de structures des **Parcours de Performance Sportif des Fédérations (PPF)**. Globalement le nombre de structures installées au sein du CREPS Provence-Alpes -Côte d’Azur reste équivalent (une structure en moins).

L’observation du profil des structures labellisées implantées au CREPS, montre aujourd’hui une stabilité des structures du programme « accession » d’un PPF, et la montée en qualité d’un certain nombre de structures « accessions » vers le programme « excellence ». Le retour de structure du niveau « Excellence » est de bon augure et est en partie dû à la rénovation de certaines installations sportives et à l’amélioration globale des services aux sportifs (hébergement, restauration ...). Cette évolution a vocation à se poursuivre pour permettre le positionnement régional de l’établissement et son rôle majeur dans le “programme d’accession et d’excellence” des fédérations sportives.

Evolution des structures d'entraînement au sein de l'établissement depuis 2013

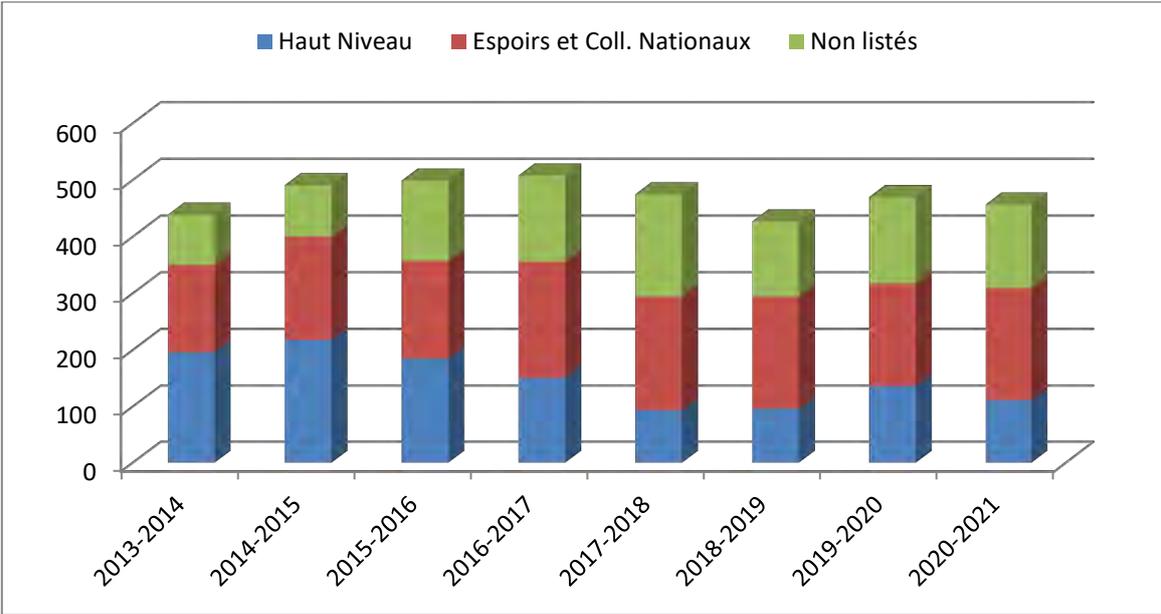
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Structures d'excellence Ex Pôle France et France jeunes	16	14	13	13	10	9	9	12
Structures d'accession Ex Pôle Espoirs et Structures associées	13	14	18	18	20	22	24	21
Centres Formation	1	1	2	2	2	2	2	1
Totaux	30	29	33	33	32	33	35	34



Au niveau des effectifs des sportifs cette saison 2020-2021, il est possible de constater plusieurs points particuliers :

- Une perte d'une dizaine de sportifs sur l'effectif global.
→ Une observation en lien avec la perte de trois structures labellisées sur Antibes.
- Une stabilité de la proportion des sportifs listés dans les catégories "haut niveau".
→ Avec 24,5% de sportifs inscrits sur les listes nationales, cela ramène un taux de sportifs engagés dans "l'excellence sportive" aux valeurs de 2016-2017¹.
- Une augmentation de l'accueil de sportifs listés dans les catégories "haut niveau", extérieurs à l'établissement.

¹ Evolution du taux de sportifs listés dans les catégories "shn", par rapport à l'effectif global des sportifs du CREPS : 29,14% en 2019-2020 - 22,71% en 2018-2019 – 19,78% en 2017-2018 – 29,90% en 2016-2017.

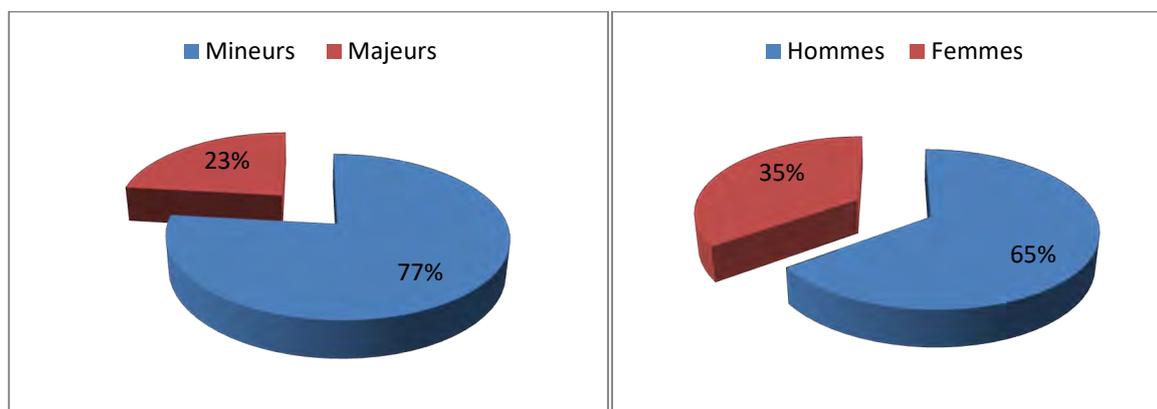


	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Haut Niveau	197	219	186	152	94	97	137	112
Espoirs et Coll. Nationaux	153	181	171	204	201	198	180	197
Non listés	89	91	142	152	180	132	153	148
Totaux	439	491	499	508	475	427	470	457

Dans l'analyse de l'évolution des effectifs, il convient de prendre en compte les ajustements et l'évolution des stratégies de recrutement des fédérations qui peuvent se traduire par des évolutions très sensibles. C'est le cas notamment avec le site d'Antibes où il est à noter une baisse sensible de dix-sept sportifs au global après la fermeture de trois structures (PE basket, PE golf et PF golf) qui regroupaient un total de 41 sportifs en septembre 2019 sur ces entités. Ces fermetures ont donc été partiellement compensées par un élargissement du recrutement de la structure d'excellence natation (+10) et la création d'une nouvelle structure d'accession en tir (+7). Cette baisse d'effectifs a par contre particulièrement impacté le nombre d'internes accueillis puisque l'ensemble des golfeurs et la moitié de l'effectif du pôle espoirs basket étaient placés en internat.

Le site de Boulouris quant à lui, voit une légère augmentation de son effectif, notamment auprès des sportifs post-BAC. Le site d'Aix-en-Provence est dans une situation équivalente, avec toutefois plus de mineurs

La saison 2020-2021 propose de nouveau une stabilité par rapport aux années antérieures sur les répartitions entre les majeurs et les mineurs internes, comme celle entre les sportives et les sportifs. Les variations sont minimales et non significatives.



Une situation sanitaire impactante

Sans détailler ici l'ensemble des conséquences engendrées par la situation sanitaire globale rencontrée à partir de mi-mars 2020, il convient toutefois de relever les points principaux suivants concernant le fonctionnement des départements du sport de haut niveau face à la pandémie à partir de la rentrée 2020:

- Une veille renforcée a été mise en place afin d'apporter la meilleure réponse possible face aux conséquences de la situation sanitaire avec des arrêts parfois prolongés de la pratique sportive et l'annulation partielle ou totale de saisons compétitives. Ces situations ont eu des retentissements physiques et psychologiques dont il a fallu tenir compte dans les organisations en place. Les premiers bilans effectués avec les pôles en fin d'année 2020 tendaient à montrer des signes de lassitude, voire de début d'abandon des projets sportifs chez certains athlètes ou de façon plus flagrante dans certaines disciplines. Toutefois, cette tendance s'est progressivement dissipée et les sportifs ont progressivement repris le dessus.
- A l'inverse des projets sportifs qui ont pu être fragilisés dans certains cas, il convient de noter que la situation sanitaire a eu un effet plutôt positif sur la réussite des sportifs dans leurs projets de formation. Traditionnellement bonne voire très bonne, cette réussite s'est avérée être encore meilleure en 2020. Cela est notamment dû au fait qu'un temps supérieur a pu être consacré aux projets de formations, notamment durant le confinement de l'automne. Au-delà des résultats bruts, il convient toutefois de nuancer ce constat en se souvenant que, l'absence de cours ou de tutorats sous forme présentielle, a aussi eu des conséquences négatives sur la vie de tous ces sportifs, notamment à cause de l'absence d'interactions sociales.

Il semble enfin important de souligner comment la traversée de la pandémie a positivement stimulé la créativité et l'adaptation de nombreuses personnes en charge de l'accompagnement des sportifs. Plusieurs agents et entraîneurs de pôles, entre autres, ont su déployer de nouveaux systèmes et créer des situations remarquables d'ingéniosité pour permettre aux sportifs de poursuivre leurs projets. La situation générale nous a incité à remettre en question les organisations plus fortement que nous le ferions d'habitude, ce qui est plutôt positif vu sous cet angle.

Avec plus ou moins de réactivité au moment du 1^{er} confinement, il convient de saluer fortement l'implication des équipes administratives et pédagogiques des établissements scolaires qui scolarisaient les sportifs sur cette seconde saison particulière. Non seulement les aménagements attendus en liaison avec la réforme des lycées, ont trouvé des solutions efficaces et adaptés sur les trois sites, mais le suivi des sportifs en distanciel a été réactif et opérationnel. De ce fait le taux de réussite aux examens et les passages dans les classes supérieures est encore très élevé plus de 96% en moyenne.

Une saison sportive à nouveau tronquée.

La saison sportive 2020-2021 a finalement connu quasi le même sort que la saison précédente, et la plupart des sportifs n'a pu s'exprimer qu'à partir de la rentrée de septembre 2020. La très grande majorité des sportifs n'ont donc pas pu s'exprimer en compétition et suivre convenablement une préparation en rapport avec des objectifs sportifs qui leur étaient assignés initialement. Dans bien des disciplines sportives l'absence de confrontation ou sélection a et aura des effets à moyen et long terme dans les plans de carrière.

Dans les sports où des compétitions de références ont pu avoir lieu dans des règles sanitaires strictes en 2021, il faut retenir :

ATHLETISME

- **Jona AIGOUY** – 3^{ème} des championnats d'Europe U23 au Lancer de Javelot.
- **Anthony AMMIRATI** – Champion d'Europe Junior du saut à la perche

CYCLISME

- **Pauline FERRAND-PREVOT** – Championne d'Europe VTT XC en Serbie et 10^{ème} aux Jeux Olympiques de Tokyo.

GYMNASTIQUE

- **Samir AIT SAID** – Blessé lors de la finale des anneaux aux Jeux Olympiques de Tokyo, il terminera tout de même 4^{ème}.
- **Loris FRASCA** – 8^{ème} aux Championnats d'Europe de Bale en Saut - Sélectionné aux JO
- **Axel BRECHE** – Tournoi international de Budapest 1^{er} en U18 CG et 2 médailles d'argent et une de bronze en finale par appareil
- **Lorenzo SAINTE-ROSE** - Tournoi international de Budapest 3^{ème} en U18 CG et 2 médailles d'Or en finales
- **Romain CAVALLARO** - Tournoi international de Budapest une Or et une argent
- **Anthony MANSARD** - Tournoi international de Budapest deux médailles d'argent

NATATION ARTISTIQUE

- **Quentin RAKOTOMALALA et Madeline PHILIPPE**, 3^{ème} place en duo mixte technique et duo mixte libre au Championnats d'Europe Juniors
- **Manon VENTURI & Lou THUILLIER** – 3^{ème} en Ballet combiné des Championnats d'Europe Juniors

NATATION COURSE

- **Fantine LESAFFRE** – 13^e 400 4N aux JO et 21^e aux 200 4N aux JO

PARALYMPISME

- **Elise MARC** – Vice-Championne du Monde de para-triathlon à Abou Dabi et de para-cyclisme à Cascaïs au Portugal, elle termine 10^{ème} des Jeux Paralympiques de Tokyo en para-cyclisme.

PARA-NATATION COURSE

- **Florent MARAIS** – 3^{ème} place aux Jeux Paralympiques de Tokyo sur 100m dos.

PENTATHLON MODERNE

- **Rebecca CASTAUDI** – Championne du Monde Junior
- **Cédric CHATELIER** – Vice-Champion du Monde U19
- **Florent SCHOEN** – Médaille de Bronze aux Championnats d'Europe U17 en relais
- **Emilien MAIRE et Cédric CHATELIER** - Médaille d'Argent en relais et de Bronze par équipe aux Championnats d'Europe U19
- **Emilien MAIRE et Cédric CHATELIER** - Médaille de Bronze par équipe aux Championnats du Monde U19

SQUASH

- **Annulation de tous les Championnats internationaux**

TRAMPOLINE

- **Léa LABROUSSE et Marine JURBERT** médaillées d'Argent et de Bronze en individuel aux Championnats d'Europe de Sotchi, et médaille de Bronze par équipe.
- **Julien CHARTIER, Florestan RIOU, Anaïs BRECHE et Josuah FAROUX** 3^{èmes} aux Championnats d'Europe de Sotchi par équipe.
- **Josuah FAROUX** 3^{ème} aux Championnats du monde en équipe synchronisé
- **Florestan RIOU**, vice-champion du monde jeunes (-21 ans) en synchro , 4e en individuel

TRIATHLON

- **Léo BERGERE** – Deux troisièmes places en Coupe du Monde de Triathlon, il termine 21^{ème} aux Jeux Olympiques de Tokyo.
- **Paul GEORGENTUM** - 2^{ème} de la manche de Coupe du Monde élite d'Hambourg pour sa première sortie à ce niveau
- **Emma LOMBARDI** – Championne du Monde U23 de Triathlon

VOILE

- **Ange DELERCE et Timothée ROSSI**, Vice-Champion du monde et Champion d'Europe en 420

Par ailleurs **37 titres et 54 podiums nationaux élite et jeunes** ont pu être glanés dans les disciplines où ces championnats ont pu être programmés.

Toutefois, beaucoup de disciplines n'ont pas eu de compétitions pour cause de crise sanitaire : Badminton, Basket, Escrime, Nage avec Palmes, Pentathlon moderne, Rugby, Water-Polo

Des constantes et des perturbations :

Les trois départements “sport de haut niveau” ont pendant cette seconde année particulière, poursuivi leurs travaux d’amélioration de l’organisation de la mission, notamment sur les aspects de gestion et d’optimisation des aménagements scolaires et Universitaires, pour lesquels le suivi des cours en distanciel a parfois créé des opportunités. Ce travail porte ses fruits depuis toujours et cette année encore, c’est un 100% de réussite au BAC qu’il faut porté au crédit du travail conjoint de l’établissement avec l’éducation nationale. Sur le suivi post BAC, c’est un taux de réussite de l’ordre de 80% qui est enregistré avec toutefois un nombre conséquent de réorientation qui pourrait probablement mieux être accompagné en amont de l’orientation.

Le site d’Antibes, de plus en plus sollicité pour son expertise et son savoir-faire dans l’accompagnement au profilage et à la réathlétisation des sportifs, se voit de plus en plus contraint dans l’espace « préparation physique » dédié.

De son côté le département du “sport de haut niveau” sur Saint-Raphael/Boulouris, est en cours de restructuration avec le départ à la retraite de la chargé du suivi Post-BAC et le glissement sur la Maison Régionale de la Performance du chargé de suivi scolaire.

Sur Aix-en-Provence, la prise de fonction d’une collègue en charge du suivi scolaire et universitaire a redonné un coup de fouet et redynamisé un département qui voit la montée en puissance de ses structures depuis deux ans, au point d’être en difficulté d’hébergement malgré la convention avec le CROUS qui permet d’accueillir 11 universitaires en chambre du CROUS à la résidence Pauliane construite récemment en face de l’établissement.

Une réorganisation territoriale des services : création de la Maison Régionale de la Performance

Début 2021 une configuration nouvelle dans le cadre de la réforme de l’Organisation Territoriale de l’Etat a lancé la mise en place de la Maison Régionale de la Performance. Les échanges et travaux entrepris l’année précédente en concertation avec les collègues de la DRAJES et les RDDSHN a permis d’intégrer ce nouveau dispositif rapidement et d’accueillir nos deux collègues en charge des dossier Haut Niveau au sein de l’ex-DRJSCS, sur le CREPS au 1^{er} Mai 2021.



La mise en place effective de la Maison Régionale de la Performance s’est réalisée à la rentrée 2021/2022 avec l’accueil d’un responsable régionale de la haute performance (RRHP) et de sept conseillers haut niveau et haute performance (CHNHP). Ce nouveau dispositif devrait permettre d’élargir le champ d’action de l’établissement sur l’ensemble du territoire Provence-Alpes-Côte d’Azur.

En conclusion, l'année scolaire 2020-2021 aura été incertaine tout au long de la saison, malgré un objectif Olympique maintenu pour les plus performants. Les différentes disciplines auront connu des destins variés en fonction des possibilités, ou pas, d'organisations internationales en fonction des contraintes sanitaires liées aux épreuves. Au-delà des frustrations et de l'impossibilité de conduire les projets sportif et de vie initiaux, cette situation de crise a toutefois permis de mieux mesurer les points de force et de faiblesse des organisations existantes, de réussir à mobiliser des énergies nouvelles et stimuler des réflexions pour trouver de nouvelles adaptations.

Il est à noter que la période perturbée rencontrée lors de ces deux dernières années est venu renforcer, pour les fédérations, l'attrait des dispositifs proposés par l'établissement et l'intérêt pour l'accompagnement qui a été fait des jeunes sportifs. Les évolutions de classification de structures vers l'excellence en est une manifestation. L'augmentation des effectifs sur Aix en Provence et Saint Raphael, une autre.

La poursuite d'un plan de rénovation des hébergements et des équipements sportifs va dans ce sens et devrait permettre la poursuite de cette dynamique. Une politique plus ambitieuse engagée, basée sur le développement stratégique de l'établissement et de ses équipements structurant, devrait permettre d'asseoir le rôle central de l'établissement comme centre d'expertise et de performance, non seulement au niveau Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais également nationale dans le cadre de la préparation des JOP de Paris 2024.

VIE QUOTIDIENNE

Aix-en-Provence

- Accompagnement des surveillants : formation positionnement/posture en début d'année lors de la prise de fonction. Mise en place d'entretien professionnel en cours d'année pour les accompagner dans leur parcours professionnel et de formation comme dans leur fonction.
- Aménagement d'un lieu de vie ouvert en journée « le stud » accessible aux internes et externes avec plusieurs espaces : repos, travail, télé...
- Mise en place de soirées de vie collective « internat » le mercredi soir : des soirées de jeu, de sensibilisation, d'animation... une soirée à thème organisée chaque veille de vacances scolaires
- Sensibilisation mise en place par l'infirmière par pôle et par tranche d'âge (sexualité, contraception...)
- Film slalom + animation débat sur la question de l'emprise
- Aménagement d'un lieu de vie pour les entraîneurs dans « la villa » : mise en place de réunion du département, de temps d'échanges et partage, de temps conviviaux
- Mise en place des Llabs de la perf, formations proposées une fois par mois aux entraîneurs en présence de la PAP

Antibes :

- Renouvellement d'une partie de l'équipe des surveillants de l'internat.
- Réunions hebdomadaires de tuilage avec l'équipe AED
- Mise en place d'une formation préalable à la prise de poste
- Actions de prévention : prévention des violences sexuelles avec colosse aux pieds d'argile, intervention sur la prévention du bizutage et du harcèlement en interne .
- Réunions périodiques d'échange avec les internes
- Mise en place du protocole « COVID » : prise quotidienne de température, repérage des situations à risque et coordination des situations COVID par l'infirmière en lien avec le service.

Dans le cadre de la gestion des actions de prévention ou le traitement des situations de violence, la cellule de prévention des luttes contre les violences dans le sport du CREPS sera activée pour être un lieu de ressources et d'échanges

- Rendez-vous périodiques avec les entraîneurs pour faire un point d'actualité : 4 réunions de coordination en visio-conférence, et 1 RDV en présentiel en juin.
- Contacts individualisés avec responsables de structures et entraîneurs : maintien de ce lien pendant la période de confinement.

Boulouris

L'organisation de la vie quotidienne du site a évidemment été marquée par la situation sanitaire et dans la continuité de 2020, le DSHN a dû s'adapter à ce contexte général et se transformer, d'une certaine façon, en centre de « contact tracing » afin de gérer avec le plus d'efficacité possible les

situations de COVID-19 rencontrées : cas positifs, cas suspicieux, cas contact à risque, quarantaine, suivi des protocoles, suivi médical spécifique des sportifs ayant été contaminés, gestion de la continuité scolaire, suivi particulier des sportifs ultramarins, communication sensible avec les familles des sportifs mineurs...

En ce qui concerne la surveillance des mineurs, plusieurs améliorations ont été apportées au dispositif en 2021 avec en particulier un surveillant supplémentaire afin que la surveillance de jour soit désormais couverte sept jours sur sept

L'activité du DSHN est donc restée dans une dynamique de stabilisation en raison de la gestion des différentes vagues de la crise COVID, conjuguée aux problématiques RH à partir de la rentrée 2021/2022.

SCOLARITE ET FORMATION

Aix-en-Provence

- Arrivée d'un personnel (professeur d'EPS en reconversion) sur le département qui permet d'intensifier de lien avec les établissements scolaires partenaires et d'organiser un travail de suivi et d'accompagnement des sportifs encore plus précis et individualisé.
- Mise en place de réunion enseignants/entraîneurs
- Travail en commun avec le lycée pour améliorer la communication et mieux anticiper les absences des sportifs et rattrapages d'épreuves et examens
- Amélioration des aménagements et rattrapage, emploi du temps permettant des entraînements en bi-quotidien et mise en place progressive de rattrapage et cours de soutien pendant la journée afin de diminuer les cours du soir et favoriser la récupération et le repos.
- Développement des relations avec AMU pour améliorer l'accueil des sportifs post-bac (aménagement, rattrapage, allègement, tutorat, cours de soutien...)

Antibes

- 100% de réussite au baccalauréat (16 admis dont 81% de mentions dont 4 TB et 2 avec félicitations du jury). A noter le caractère exceptionnel de cette session de bac qui a été très favorable aux élèves de terminale (très peu d'épreuves sur un programme très réduit)
- Des aménagements performants mis en place en particulier au lycée Audiberti (exemplaire et performant) avec un cursus BPJEPS activités de la natation aménagé sur 2 ans.
- Maintien de très bonnes relations avec les établissements scolaires.
- Dans le cadre des réformes scolaires, le dispositif d'évaluation et le projet de renforcement en mathématiques de 1,5H par semaine en première et terminale déstabilise un équilibre fragile qui n'est pas adapté à la pratique du sport de Haut-Niveau (volume d'entraînement et calendriers sportifs)
- Pour le post bac, l'éloignement des pôles universitaires est un véritable frein pour les sportifs s'entraînant sur du biquotidien. C'est en particulier le cas pour les nageurs
- Difficultés rencontrées :

- les limites relevées par la FFG concernant les gymnastes. Le volume d'entraînement des 16-18 est insuffisant par rapport aux standards internationaux.
- Une formation adaptée au départ pour 3 SHN engagés sur un BPJEPS gymnastique aménagé sur 2 ans à compter de septembre 2019, mais qui s'est détériorée en raison d'un conflit au sein de l'organisme habilité

Boulouris

- le secteur RH de l'accompagnement des formations (scolaire et post-bac), ainsi que de la vie quotidienne des SHN en difficulté depuis l'été 2021.
- une stabilisation des aménagements d'emplois du temps en 2021, notamment au lycée
- 100% de réussite au baccalauréat (18 admis dont 100% de mentions) et 100% de réussite au diplôme national du brevet.
- De très nombreuses réussites dans les cursus post-bac et passages en classes supérieures
- l'organisation sur les formations post-bac mise en place sur le site s'appuyant sur des dispositifs d'enseignement à distance est très satisfaisante
- Signature d'une convention de collaboration avec le campus connecté de St Raphaël en 2021

LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : LE DISPOSITIF STAPS DEMATERIALISE 2015-2021

Depuis plus de dix ans, le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur, tant sur Aix-en-Provence que sur Boulouris, essayait de trouver des solutions pour que ses Post-BAC, souhaitant poursuivre des études STAPS et continuer à s'entraîner en biquotidien, puisse le faire. Le site d'Antibes, grâce à la proximité avec l'Université arrivait à s'organiser avec des aménagements négociés.

Les étudiants inscrits dans le cursus STAPS rencontraient des difficultés à concilier leur projet sportif et leur projet de formation (importantes contraintes quotidiennes de déplacements sur Marseille et sur Nice, prise en compte insuffisante de leurs statuts particuliers de SHN...).

Fort de leur expérience dans la mise en place de différents cursus à distance, le Département du SHN du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité privilégier l'unité de lieu du sportif, « confort » indispensable pour la qualité du projet sportif et l'accès à la Haute Performance. Afin de pouvoir accueillir une promotion complète en L1 chaque année (minimum 15 étudiants), il a été nécessaire d'ouvrir ce dispositif au bassin des deux sites du CREPS (Grand Pays d'Aix pour le site d'Aix-en-Provence et Fréjus/Saint-Raphaël pour le site de Boulouris). Toutefois, ce dispositif étant unique en France, l'établissement reçoit depuis cette année des sollicitations fédérales (Cyclisme, Badminton, Athlétisme) pour accueillir des sportifs de haut niveau extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et qui s'inscrivent au CREPS dans le but de suivre leurs études à travers ce dispositif.

En 2015, suite à un partenariat recherche avec l'Université de Nice, il a enfin été possible de débloquer la situation en ouvrant une première année de Licence STAPS en non présentiel sur Aix-en-Provence à 17 jeunes sportifs.

Staps CREPS PACA
Effectifs par années et par site

	Septembre 2015		Septembre 2016				Septembre 2017				Septembre 2018				Septembre 2019				Septembre 2020				Septembre 2021					
	Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris	
	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF
L1	14	3			7	6	3	0	7	12	6	2	5	13	3	0	5	6	4	1	4	11	6	3	11	12	5	3
L2					8	1	0	1	5	4	2	1	3	5	4	0	5	8	3	0	1	4	3	0	6	4	3	2
L3									3	1			2	4	3	0	4	4	4	0	5	5	3	0	4	2	1	0
Master 1													3	0														
Total SHN accueillis	14		18				23				23				25				22				30					
Total Centres Formation accueillis	3		8				20				22				19				23				23					
Total sportifs accueillis	17		26				43				45				44				45				53					

Pour la rentrée 2021, ce sont 31 Sportifs qui ont été acceptés en L1 (dont 8 de Boulouris), 15 en L2 (dont 5 de Boulouris), 7 en L3 (dont 1 de Boulouris).

Les résultats de nos étudiants sont très largement supérieurs à la moyenne de l'Université de Nice qui se situe à moins de 40% de réussite en première année par exemple. Toutefois, la répartition par site montre des résultats à pondérer en raison de l'accueil d'un grand nombre de Centre de Formation (notamment sur Aix) qui vient amoindrir la réussite des sportifs.

En effet, les sportifs inscrits en Centre de Formation sont la plupart du temps des pré-professionnels (le Hand Ball et le Rugby essentiellement) et ont tendance pour certains à moins s'investir dans leurs

études, ou sont amenés à être très régulièrement en déplacement avec les professionnels, ce qui perturbe leur engagement étudiant. Ceci entraîne un grand nombre de réorientation qui, de fait, entraîne une baisse du pourcentage de réussite.

Le tableau ci-dessous permet de voir les taux de réussite de l'ensemble des deux sites réunis. A pondérer avec le taux de réorientation ou abandon importants. De plus, cette année 2020/2021 perturbée par le Covid au niveau du calendrier sportif, a mis en difficulté au moment des examens, certain sportifs qui ont dû choisir entre les quelques compétitions internationales leur permettant de maintenir une activité de haut niveau et leur classement sur liste, et les examens de STAPS.

Cette principale raison explique le taux de réussite inférieur de 12% par rapport aux deux années précédentes.

Staps CREPS PACA Résultats par années et par site

	Juin 2016						Juin 2017						Juin 2018					
	Aix			Boulouris			Aix			Boulouris			Aix			Boulouris		
	Réu.	Red.	Réo.															
L1	5	2	10				7	0	6	3	0	0	6	3	10	6	2	0
L2							3	1	5	0	1	0	5	2	2	2	0	1
L3													3	0	1			
Master 1																		

Total réussite	5	29%	13	50%	22	51%
Total redoublement	2	12%	2	8%	7	16%
Total réorientation	10	59%	11	42%	14	33%

	Juin 2019						Juin 2020						Juin 2021					
	Aix			Boulouris			Aix			Boulouris			Aix			Boulouris		
	Réu.	Red.	Réo.															
L1	10	4	4	2	0	1	5	1	3	3	1	1	8	2	5	7	2	0
L2	7	0	1	4	0	0	10	0	2	3	0	0	4	1	1	3	0	0
L3	5	1	0	3	1	0	7	0	2	4	0	2	4	2	2	2	0	0
Master 1																		

Total réussite	31	72%	32	74%	28	65%
Total redoublement	6	14%	2	5%	7	16%
Total réorientation	6	14%	10	23%	8	19%

Codes : Réu. = Réussite
Red. = Redoublement
Réo. = Réorientation

EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU CREPS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR au 1er Janvier 2021

AIX EN PROVENCE																	
Type de Structure	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
Excellence	HANDBALL	1		1	1	1					1			1			
Excellence	PFR PENTATHLON	10	6	16	12	4			6		7		3	7	8	1	
Excellence	France SQUASH	11	1	12	1	1		6	4				2	1	3	1	7
Excellence	France NAGES PALME	7	6	13				2	6		3	2		8	2	3	
Excellence	TAEKWONDO			0													
Accession	NATATION ART MIXTE	2	18	20	8	8			8		11	1		19	1		
Accession	NATATION COURSE	4	5	9	4	4					1	1	7	7	2		
Accession	RUGBY	13	4	17	12	12					16		1	17			
Accession	WATER POLO	6		6	1	1			2		3		1	6			
Accession	ESPOIR BASKET	13	16	29	17	17					29			29			
Accession	BADMINTON	5	5	10	8	8			2		5		3	7	1		
Accession	HANDBALL ACCESSION	19		19	9	9					9		10				
Accession	MIXTE FLEURET	16	4	20	8	6					2		18	12	8		
Accession	ESPOIR SQUASH	5	4	9	8	8			6		1	1	1	8	1		
Accession	GYM GAM	3		3									3	2	1		
Extérieurs																	
	TOTAUX	115	69	184	89	79	0	8	34	0	88	5	49	124	27	5	7

ANTIBES																	
Type de Structure	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
Excellence	Trampoline	6	3	9	2	2	2	2	3	0	1	0	1	2	4	2	
Excellence	gymnastique	28	0	28	0	0	1	2	8	0	8	1	8	17	1	7	
Excellence	natation	27	20	47	5	3	2	0	4	0	10	7	24	24	14	4	
Accession	PE dériveur	9	6	15	1	1	0	3	1	0	5	0	6	12	0	0	3
Accession	DRE catamaran	4	2	6	4	4	0	0	0	0	0	0	6	6	0	0	
Accession	CRE Tir	4	3	7	4	4	0	1	0	0	6	0	0	6	0	0	1
Accession	GOLF	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1			
Accession	NAGE AVEC PALMES	0	2	2	0		0	0	0	0	2	0	0	2			
Accession	SAUVETAGE SPORTIF	1	0	1	0		0	0	1	0	0	0	0	0	1		
Centre Formation	Basket	23	0	23	9	9	0	0	0	0	0	0	23	13	6		
				0													
Extérieurs																	
	TOTAUX	103	36	139	26	24	5	8	17	0	33	8	68	83	26	13	4

BOULOURIS																	
Type de Structure	DISCIPLINE	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION			
		Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active
PPF Excellence	PNPO ATHLETISME	3	3	6	6	0	0	4	2	0	0	0	0	0	2	0	2
PPF Excellence	CFCP HANDBALL	11	0	11	12	1	0	0	3	0	0	0	8	0	11	0	0
PPF Excellence	PF TRIATHLON	1	1	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
PPF Accession	CNET ATHLETISME	6	3	9	9	0	0	1	5	0	2	1	0	0	6	0	1
PPF Accession	PE ATHLETISME	7	1	8	8	8	0	0	2	0	3	0	3	8	0	0	0
PPF Excellence	PE HANDBALL M	3	0	3	3	3	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0
PPF Accession	PE HANDBALL M	18	0	18	18	18	0	0	0	0	12	0	6	18	0	0	0
PPF Accession	CAF NATATION	7	9	16	16	14	0	0	4	0	6	1	5	13	3	0	0
PPF Accession	PE TENNIS DE TABLE	6	3	9	9	7	0	0	1	0	6	1	1	7	1	0	1
PPF Accession	PE TIR A L'ARC	3	6	9	9	9	0	0	0	0	7	0	2	9	0	0	0
PPF Accession	PE TRIATHLON	14	1	15	15	6	1	0	4	0	4	0	6	5	10	0	0
PPF Excellence	PF SOFTBALL	0	13	13	13	8	0	4	5	0	2	2	0	8	5	0	0
PPF Accession	PE VOLLEY BALL F	0	15	15	15	15	0	0	2	0	7	6	0	15	0	0	0
				0													
Extérieurs																	
	TOTAUX	76	52	128	129	89	3	5	26	0	52	11	31	86	37	0	3

TOTAL GENERAL 3 SITES																	
3 SITES	EFFECTIF			Nbre d'internes		LISTES DE SPORTIFS							FORMATION				
	Garçons	Filles	Totaux	Total	Dont mineurs	Elites	Séniors	Relève	Reconv.	Espoirs	Coll. Nat.	Non Classés	Scolaire	Univ.	Form. Pro.	Vie Active	
	294	157	451	244	192	8	21	77	0	173	24	148	293	90	18	14	
								106			197						
	303																

PARTICIPATION RESEAU GRAND INSEP :

Dans le cadre des activités de rayonnement de l'établissement les activités et travaux avec le Réseau Grand INSEP se sont poursuivis, principalement avec des visioconférences.

Le volume horaire cumulé des trois sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, mobilisé au bénéfice du réseau grand INSEP, s'élève à 524 heures.

- Institutionnel : 9 demandes de mobilisation.
- Groupes de travail : 22 demandes de mobilisation.
- Séminaires : 11 demandes de mobilisation.
- Témoignages / Expertises : 3 demandes de mobilisation
- Formations : 1 demande de mobilisation

Ainsi, sur l'année 2021, la mobilisation de la direction sur les conseils stratégiques et les bureaux du Conseil s'est élevée à 141 heures, celle du site d'Antibes à 9 heures, celle du site d'Aix-en-Provence à 337 heures et celle du site de Boulouris à 37 heures.

Les équipes ont été mobilisées sur :

- Les conseils stratégiques et les bureaux du Conseil
- Le comité Label
- Le témoignage/expertise Audit Label Grand INSEP - CREPS de La Réunion
- Le séminaire Accueil du réseau Grand INSEP
- Le séminaire des responsables du haut niveau
- Témoignage/Expertise Webinaire RGI « Le recrutement et la formation des surveillants au sein des centres RGI »
- Témoignage/Expertise sur l'optimisation de la préparation terminale en vue des JOP de Tokyo
- La formation "MSC pour intégrer la dimension mentale à l'entraînement"
- Le groupe de travail Labs de la Performance
- Le groupe cartographie des ressources et des compétences
- Le groupe de travail sur la mutualisation des ressources documentaires dédiées au sport de haut niveau et à la haute performance au sein du RGI
- Le séminaire national Dimension Mentale
- La Conférence Internationale Dimension Mentale
- Le groupe ressource « Accompagnement à la performance » - Dimension mentale (comité de pilotage)
- Le groupe de travail Programmation d'une formation développeur sur l'outil de suivi d'entraînement numérique mis à disposition des centres RGI
- Le groupe de travail Groupe de travail Médical –Paramédical

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MEDICAL

AIX-EN-PROVENCE

Activité fortement perturbée par la crise sanitaire.

Départ du médecin responsable du service en juillet 2021 : difficultés pour le recrutement d'un médecin à plein temps

<i>TYPE D'ACTES</i>	<i>Nombre</i>
V.M. et suivi médical réglementaire	85
Consultations médicales	688
Prélèvements tests RT PCR	199
Actes infirmiers	62
Actes kinésithérapie	2 587
Bilans psychologiques	116
Suivis psychologiques	215
Bilans diététiques	90
Suivis diététiques	56

ANTIBES

Médecin jusqu'en juillet 2021 : difficultés pour un recrutement à 50%

<i>TYPE D'ACTES</i>	<i>Nombre</i>
Consultations médicales (SMR et hors SMR)	349
Actes infirmière	170
Actes kinésithérapie	657
Bilans psychologiques hors SMR -> aide à la perf et accompagnement	228
Consultations extérieures (radio, écho, IRM, labo, spécialistes...)	131

- Prévention : profilage des nouveaux entrants :

Depuis 2020, la majorité des nouveaux entrants quelle que soit la structure d'appartenance ont fait l'objet d'un profilage dans le cadre de leur admission au site. Les analyses des tests ainsi que des préconisations ont ainsi pu être transmises aux préparateurs physiques des structures et aux entraîneurs en amont de la reprise d'activité. Tous les SHN ont fait l'objet d'une évaluation profilage préalable à la reprise post confinement de mars-avril.

- Réathlétisation et préparation physique :

Depuis les premiers confinements, ces périodes ont été propices à la création de modalités d'accompagnement et de suivi innovantes. Production de support vidéo et de séquences en visio conférences.

Dans ce cadre-là il est important de noter que le responsable de la cellule préparation physique et réathlétisation a encadré l'équipe de France de volley ball masculine aux JO de Tokyo qui a été sacrée championne olympique.

BOULOURIS

Année contrastée pour le service médical.

- Sur le plan de sa structuration et de son efficacité, les choses sont très positives. Les renforts arrivés en septembre 2020 (kiné contractuelle, nouvelle secrétaire médicale à temps complet, passage à temps complet de l'infirmière, arrivée d'une nouvelle diététicienne vacataire) ont permis des progrès significatifs en ce qui concerne le service rendu aux sportifs. Le parcours de soins des athlètes s'est amélioré avec un suivi beaucoup plus régulier et précis.
- En parallèle, le service médical a subi les différentes vagues de COVID et a été fortement mis sous tension durant la gestion de cette crise très complexe en matière de suivi des protocoles sanitaires en vigueur.

Les statistiques médicales du cycle 2020-2021 (septembre 2020 à juillet 2021) révèlent une augmentation de l'activité du service dans l'ensemble de ses composantes. Cette augmentation illustre la poursuite de la montée en puissance du service faisant suite à sa restructuration initiée il y a déjà quelques années. La mise en place d'outils d'analyse statistique plus précis est en cours, même si la gestion des situations de COVID n'a pas permis de travailler complètement ce sujet.

TYPE D'ACTES	Nombre
Consultations médicales (SMR et hors SMR)	624
Actes kinésithérapie	2441
Bilans psychologiques (SMR et hors SMR -> aide à la perf et accompagnement)	414
Nombre de sessions de tests PCR (février à juillet 2021)	22
Consultations extérieures (radio, echo, IRM, labo, spécialistes...)	131

Récupération

En l'absence d'espace de balnéothérapie durant l'année 2021, la location un bain froid a été nécessaire durant 3,5 mois afin de permettre aux sportifs qui ont préparé les JOP de Tokyo ainsi que d'autres échéances internationales, de bénéficier de cet outil devenu incontournable en matière de récupération.

Enfin, on peut noter une augmentation assez significative de demandes de la part de sportifs de haut niveau hors pôle (en stage individuel ou équipe de France) pour accéder aux prestations médicales organisées par le site. Dans la mesure du possible, le service médical a essayé de répondre favorablement à ces demandes. Compte tenu de ce constat, ainsi que de la mise en place de la maison régionale de la performance, la structuration de cette nouvelle demande sera étudiée plus particulièrement.

SPORT SANTE

En tant qu'opérateur au service des politiques publiques, le CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur est impliqué depuis plusieurs années (2010) dans le domaine du sport santé. Il mobilise à cet effet une équipe d'intervenants répartis sur ses trois sites, dont un chargé de mission dédié et un deuxième chargé du Projet d'établissement, en soutien, intégrés à l'équipe de direction.

Cette thématique est inscrite dans le projet d'établissement, déjà mis en œuvre. Il cible dans ses actions le développement du sport santé « bien-être », mais également l'essor des Activités Physiques Adaptées à visée thérapeutique prévues par la loi de décembre 2016.

3 aspects sont concernés : la formation, l'animation du territoire et le centre de santé du CREPS (site d'Aix-en-Provence)

Formation : le CREPS a constitué une offre de formations diversifiée pour répondre aux besoins des acteurs sportifs du territoire régional :

Formations disciplinaires : Un module de sensibilisation de 3 heures sur les BP dispensés par le CREPS (APT et Métiers de la Forme), ainsi que le DES Directeur de Structures.

CC AMAP Sport sur Ordonnance : Formation certifiante de 120h dont 50h dispensées par des médecins hospitaliers du CHR du Pays d'Aix. A ce jour, 76 certifiés en quatre formations. L'habilitation de ce Certificat prenant fin en 2021, un travail a été mené pour proposer sur un dispositif support permettant de faire reconnaître cette formation par le RNCP pour la rendre éligible au CPF et la faire apparaître sur la carte professionnelle.

FPC ETAPS : Les municipalités étant fortement impliquées dans la politique Sport Santé, il était indispensable de leur proposer un dispositif de formation continue calqué sur le

CC AMAP en plus condensé (6 journées-48 heures). A ce jour trois sessions se sont déroulées sur Aix-en-Provence (2018) et Antibes (2019 et 2021) et ont regroupé 46 stagiaires Educateurs Territoriaux des APS. La session 2020 a dû être annulée en raison du contexte sanitaire et la mobilisation des intervenants hospitaliers dans les services d'urgence CoViD.

Animation du territoire : afin de favoriser la prise en compte des Activités physiques Adaptées dans le développement des pratiques sportives, notamment au sein des clubs fédéraux, le CREPS s'est associé au Comité Régional Olympique et Sportif de Provence-Alpes Côte d'Azur. Ensemble, les deux acteurs organisent une formation à destination des bénévoles des structures associatives.

Cette première formation mise en place début Octobre 2021, propose aux acteurs du mouvement sportif (clubs, associations, comités départementaux et ligues...) de se former aux compétences très générales sur l'encadrement du sport sur ordonnance, avec des professionnels de la santé et donne une habilitation à intervenir sur les adhérents de ces structures à titre bénévole.

Par ailleurs, en 2021, après quatre éditions en 2019 dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes du Sud et les Alpes Maritimes qui avaient mobilisé plus de 500 participants, le CREPS a participé à une nouvelles animations qui a été proposée à Château Neuf les Martigues, avec une trentaine de stands présentant les acteurs du territoire et une dizaine d'intervenants, dont le CREPS pour évoquer le dispositif global et présenter la vidéo d'information réalisée conjointement entre le CROS et l'établissement en présence d'une cinquantaine d'auditeurs.

LA FORMATION

Crise sanitaire

Durant l'année 2021, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté le fonctionnement et l'organisation du département formation, mais pas son volume d'activité.

Les dispositions spécifiques qui se sont, en général, appliquées durant cette année pour les stagiaires de la formation professionnelle, à savoir le maintien des actions de formation et la non obligation de présentation du Pass sanitaire, ont permis de maintenir l'offre de formation. En revanche, nous ne sommes plus intervenus sur des salons et des journées portes ouvertes. Nous avons été mobilisés et avons proposé des journées portes ouvertes virtuelles. La crise sanitaire a eu également un accroissement des demandes de renseignement par téléphone et par mail.

En revanche, notamment en raison des impacts sur les secteurs d'activité de l'encadrement sportif (lieu principal d'alternance des stagiaires en formation du CREPS), les coordonnateurs de formation ont dû faire preuve d'adaptation, de flexibilité et de substitution pour pallier à ces contraintes sanitaires.

Les plans d'activité successifs ont pu aussi générer des incompréhensions au sein des équipes, au regard des incohérences qui pouvaient facilement être soulevées, entre enseignants de l'éducation nationale et formateurs du CREPS, ou entre agents des services déconcentrés et formateurs du CREPS.

Les procédures de télétravail, la mise en place d'enseignements à distance ont été mobilisés par les personnels afin de poursuivre au mieux la mission formation.

Une nouvelle approche pédagogique sur la plongée ... et une forte hausse des effectifs

L'équipe pédagogique de la filière plongée, au prix d'un investissement conséquent, a entrepris, en 2020, de construire une ingénierie de formation et pédagogique d'enseignements à distance, avec la création de multiples MOOC et la mise en œuvre de nouvelles modalités relationnelles aux stagiaires, avec la fonction de coaches.



Ainsi, en 2021, le CREPS propose une formation aux UC1 et aux UC2 des BP et DE JEPS plongée intégralement en distanciel.

Cette nouvelle offre de formation rencontre son public, notamment sur une formation dont le bassin de recrutement est national. L'augmentation conséquente du nombre de stagiaires accueillis a créé une forte surcharge de travail sur le plan administratif.

Avec une année d'expérience et une analyse plus fine du modèle économique de cette nouvelle modalité de formation va nécessiter de revoir les ressources associées sur ces dispositifs de formation.

Par ailleurs, suite à des départs en retraite, l'arrivée de Stéphane Vincent, formateur plongée, nous avons également engagé la mise en place de sessions (BP, DE, CC et recyclage) sur Marseille et sur La Corse, afin de répondre au plus près à ces bassins d'emploi spécifique. Ces nouvelles offres de formation délocalisées s'appuient sur des partenariats nouveaux, notamment avec le CSJS en Corse.

Mouvements de personnel



En cours d'année 2021, les départs et mobilités internes, notamment avec la mise en place de la Maison Régionale de la (haute en 21) Performance, conduisent à une légère diminution des effectifs de personnels techniques et pédagogiques sur le périmètre du département formation² et s'accompagne de modalités organisationnelles privilégiant le développement d'actions partenariales et une moindre disponibilité sur du face à face pédagogique, dont les effets se traduiront sur l'exercice 2022.

Aussi, dans ces conditions difficiles, le département a poursuivi son rythme de croisière « habituel » sur les autres cursus de formation, en maintenant l'ensemble de son offre de formation, avec notamment un positionnement fort de l'établissement sur les formations dites en environnement spécifique.

Renouvellement environnement spécifique

Cette année, le département a préparé et déposé auprès du Ministère une demande de renouvellement sur la liste ministérielle qui autorise l'établissement à dispenser les formations dites en environnement spécifique. Aussi, suite à la commission de sélection des Etablissements Publics de Formation (EPF) du 23 septembre 2021, le CREPS est autorisé, sous réserve de l'habilitation de la formation par le recteur de région académique, à proposer les formations dans les activités suivantes :

- Plongée subaquatique
- Escalade
- Canyonisme
- Parachutisme
- Canoë-kayak

Pour ces deux dernières, le CREPS a souhaité renforcer les partenariats avec les fédérations délégataires, en identifiant l'implication des cadres d'Etat dans le suivi pédagogique de ces dispositifs de formation hors sites.

² départs du département formation en 2021 de Patrick Freville, Flavie Bariller, Stéphanie Mahuet, Elisabeth Lecloux, Franck Chevallier temps partiel, Olivier Guidi temps partiel et arrivées de Anne Laure Chasset (passage à temps complet), Stéphane Vincent, Pierre Jezequel

Parcoursup, 3 sites, 3 formations, 7 parcours de formation



- 45 stagiaires en 2018,
- 68 en 2019,
- 75 en 2020 et 2021,
- 82 pour cette rentrée 2021 (cursus de septembre à juin 2022).

Ce public « nouveau » modifie la façon de penser la formation et le rôle attendu des coordonnateurs de formation.

Public moins mature, nécessitant plus d'accompagnement, ces formations nécessitent plus de suivi individuel et peuvent parfois nous interroger sur les motivations des stagiaires.

La réussite de ce dispositif passe par la capacité des équipes à être sur une logique de mutualisation des TEP et sur la capacité à pouvoir présenter des TEP jusqu'à début septembre, et pouvoir ainsi laisser ouverte la possibilité d'intégrer nos formations à des bacheliers qui n'ont pas eu accès à leurs premiers vœux (notamment en STAPS).

Avec 7 parcours de formation ouverts aux parcoursup, le CREPS doit aujourd'hui essayer de s'attacher à plus de mutualisation, que cela soit en logique inter-site sur un même parcours de formation, ou en logique de site, avec de la mutualisation notamment sur les UC1 et les UC2.

Avec l'arrivée d'un nouveau formateur sur le site de Boulouris, ce travail devrait porter ses fruits sur les formations 2022-2023.

Pour la rentrée prochaine, 89 places sont ouvertes sur Parcoursup. Pour autant, il ne faut pas considérer que cette typologie de public (et donc cette modalité de financement) soit inscrite dans le marbre. L'ouverture de parcoursup aux opérateurs privés pour la prochaine campagne, et la déconcentration du suivi de la subvention de la Direction des sports constituent une double inconnue pour la rentrée de septembre 2022.

En outre, le CREPS souffre depuis des années d'un sous-positionnement quant à l'accueil d'apprentis, pourtant priorité nationale. Aussi, nous allons engager un travail avec le CFA et nous attacher pour la suite à être dans une meilleure démarche d'accompagnement de nos candidats, et des structures d'alternance, dans cette modalité de formation et de financement.

La convention public/public avec la Région Sud

Le partenariat public-public permet à des jeunes du territoire de pouvoir financer leur formation après étude conjointe des dossiers entre le CREPS et les services du conseil régional.



A la rentrée 2021, nous avons consolidé le fonctionnement des CAF (Commissions d'admission formation) et avons également élargi l'offre de formation ouverte aux « places région ».

Grâce à une relation très régulière entre les services, nous avons également pu faire preuve de souplesse et intégrer des propositions palliatives sur une filière en tension (montage d'une

session préqualifiante BP JEPS AAN suite à l'absence de prescription sur la formation BP JEPS AAN proposée sur le site de Boulouris).

Afin d'également sécuriser cette convention, nous avons été vigilants sur la priorisation à 70% du montant de la subvention sur les actions en environnement spécifique, puis sur les secteurs en forte tension.

Pour plus de cohérence d'ensemble, à la rentrée 2021, nous avons également acté un alignement des tarifs sur les tarifs financés votés en CA, à l'exception des formations également présentes sur l'appel d'offre région pour lesquelles nous avons appliqué un prix médian.

Concernant les autres modalités de financement, il convient de noter la montée en puissance des demandes de financement CPF, la fin de la gestion en tête de réseau des établissements publics, du marché ARD, qui est maintenant géré par le CREPS Pays de Loire.

Obtention de la certification Qualiopi

Le CREPS a obtenu, suite à son audit en mai, et après la levée de plusieurs réserves, la certification Qualiopi.



Avec la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnelle, la certification Qualiopi devient un préalable indispensable pour pouvoir ensuite bénéficier de financements publics pour les prises en charge des parcours de formation.

Les établissements publics sont soumis au même cahier des charges qu'un opérateur privé. L'obtention de cette certification n'est pas un acquis, elle vient, notamment dans cette première étape, plus valider une démarche qu'un niveau atteint.

La certification obtenue par l'établissement est à ce titre fragile. Elle doit plus être comprise comme un contrat de progrès que comme un blanc-seing. Aussi, l'audit de contrôle l'année prochaine sera capital.

Parce que l'accompagnement méthodologique, couplée à la crise sanitaire, n'a pu apporter une réelle prise de conscience auprès de tous les agents de département formation de cette démarche, parce que les fonctionnements non unifiés sur les trois sites ne facilitent pas une approche consolidé d'un département formation unique agissant sur trois sites, la confirmation de cette qualification est un point de vigilance majeur pour l'établissement.

Pilotage administratif, X4



Il a été décidé en 2019 de changer de logiciel de gestion des formations « sur la partie administrative ».

Le CREPS espérait pouvoir répondre aux attentes des agents mais aussi des stagiaires de la formation (paiement en ligne notamment) avec l'acquisition d'un logiciel spécifique aux établissements du ministère.

Développé par le CREPS de Montpellier, ce logiciel reste encore dans une phase en développement et ses évolutions sont lentes.

Le déploiement sur le CREPS, couplé dans la même temporalité que la mise en place de la démarche, des procédures et des outils Qualiopi, et par le départ de la responsable du département formation et la réaffectation du directeur adjoint sur une fonction de directeur de site a généré beaucoup d'incertitudes auprès des équipes. Espérons que les développements promis par le fournisseur arrivent rapidement, afin de pouvoir enfin arriver à déployer un logiciel opérant, et sortir ainsi de l'échec de Galia. Cette conduite du changement devra également s'accompagner d'une réflexion sur les fonctions administratives d'un département formation et de la nécessaire articulation constante avec l'ingénierie de formation et pédagogique.

Concernant les procédures et outils de gestion interne, il convient également de noter le passage à la softphonie et à la facturation du GFI. Cette évolution permet ainsi de positionner le département formation en cohérence avec le service BAPEI, avec l'utilisation d'un même logiciel. Aussi, le département formation saisit depuis les comptes tiers sur GFI.

Mobilité, JEPS Bond et Hike

Le développement des relations internationales s'est décliné en 2021 sur le département formation suivant deux axes :

- La coordination et la conduite d'un partenariat stratégique Erasmus +, Hike !, visant à développer les échanges de bonnes pratiques entre les opérateurs de formation des accompagnateurs en montagne, sur l'arc alpin
- La mobilité des formateurs et des apprenants avec le programme JEPS Bond puis JEPS Bond+.



L'ouverture sur l'interculturalité et la compétence de mobilité sont deux axes majeurs pour d'une part réinterroger nos pratiques de formation et d'autre part pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des éducateurs, animateurs, entraîneurs, directeurs de structure que nous formons.

Cet objectif de mobilité a forcément été contrarié par les différents protocoles sanitaires de la crise COVID-19. Pour autant, ces différents programmes n'ont pas été arrêtés et ils devraient s'accompagner par le déploiement de nouvelles actions dans les années à venir, notamment pour ambitionner d'obtenir la charte Erasmus de l'enseignement supérieur qui permettrait à l'établissement de franchir une étape dans son ouverture sur l'international.

Quelques chiffres 2021

	CPJEPS	BPJEPS	DEJEPS	DESJEPS	CC	MONTAGNE	AUTRES
Nombre de sessions 153	0 0%	32 21%	11 7%	1 1%	1 1%	4 3%	104 68%
Nombre de stagiaires 2 389	0 0%	509 21%	272 11%	18 1%	30 1%	116 5%	1 444 60%
Volume H-S en centre 245 630	0 0%	132 825 54%	68 951 28%	4 480 2%	2 912 1%	6 169 3%	30 293 12%
Ainsi que : 189 265 H-S en alternance	62 Stagiaires SHN		32 Apprentis		81% de stagiaires régionaux		
73% de réussite aux diplômes d'Etat	171 Candidats Parcoursup						



Nombre de sessions

153



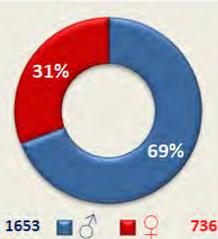
Nombre de stagiaires

2 389

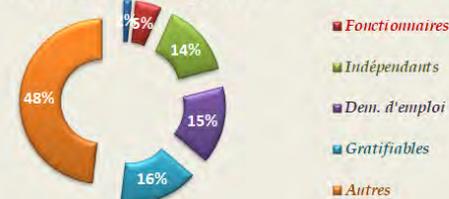


Volume d'H-S

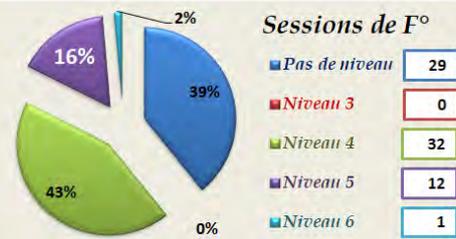
245 630



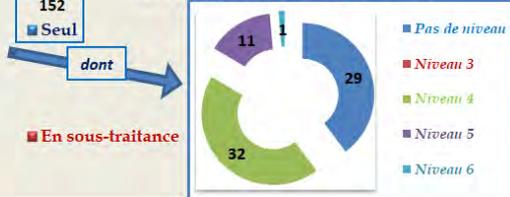
Statuts des stagiaires



Sessions de F°



Sessions portées par l'EPF



Stagiaires



L'ACCUEIL

Une activité renaissante en 2021

La crise sanitaire et les mesures prises pour y faire face ont affecté significativement l'activité accueil des 3 sites en 2020: fermeture de l'établissement pendant 2 mois, impossibilité d'accueillir des stages autres que ceux de sportifs listés pendant plusieurs mois, annulation de nombreux séjours et réduction d'effectifs pour ceux maintenus. Cette crise qu'on espérait passagère est restée très prégnante en 2021 (persistance de contraintes sanitaires dissuasives et périodes de fermeture). On note toutefois un léger regain d'activité. Celui-ci a permis de dépasser les objectifs prévisionnels de recettes sur 2 des 3 sites, sans pour autant pouvoir atteindre le niveau de 2019.

- Des résultats financiers en légère hausse : + 26,8 %

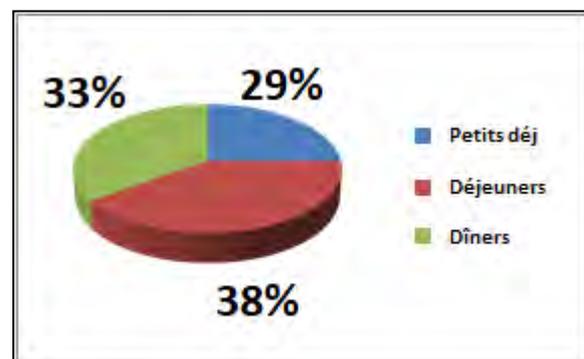
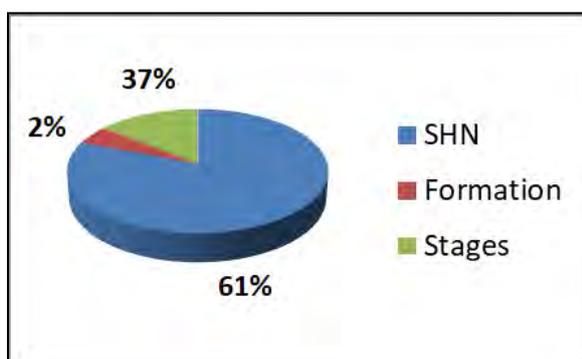
"Mission Accueil"	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020	Recettes 2021
Total	2 324 037,61 €	2 454 807,64 €	1 410 417,05 €	1 789 105 €

- D'autres chiffres reflètent cette reprise d'activité:

Plus 22 123 journées stagiaires, **plus 21 427** nuitées, **plus 38 464** repas.

Pour autant cette relance, fruit d'un important travail des services, n'a pas permis de réitérer les excellents résultats de 2019. En effet, contre toute attente la persistance de la crise sanitaire et des mesures qui en découlent ont encore fortement impacté l'activité accueil des 3 sites. Par ailleurs la conduite de travaux d'amélioration dans différents bâtiments d'hébergement ont réduit les capacités de l'établissement à certaines périodes habituellement très favorables.

Capacité d'hébergement	Capacité restauration
508 lits et 79 541 nuitées réalisées (58 114 en 2020 et 113 325 en 2019)	730 couverts et 182 418 repas servis (143 954 en 2020 et 278 522 en 2019)



Pour répondre aux ambitions affichées, notamment dans la perspective de 2024, un effort important d'investissement a été approuvé sur le budget 2019 (année de l'accueil), effort qui s'est poursuivi sur

2020 et 2021. La convention signée en 2019 entre le CREPS et la Région sur « CREPS campus olympique sud 2024 » répond à la préoccupation d'offrir des équipements de meilleure qualité sur les sites. A noter également, des travaux de rénovation portés financièrement tant par la Région que par le CREPS, qui concourent à l'objectif d'amélioration des conditions d'accueil sur les sites : 13 chambres du bâtiment sud à Boulouris et 58 chambres du bâtiment B à Aix. Ces travaux ont permis d'augmenter le nombre de chambres de catégorie supérieure.

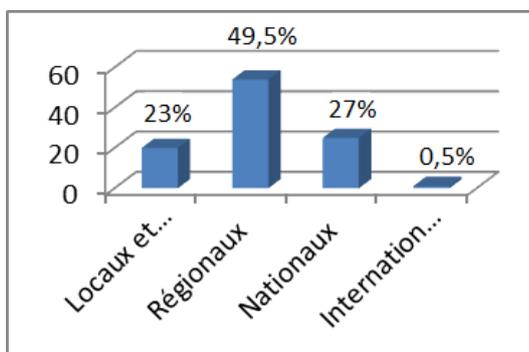
Dans le cadre du projet d'établissement, le chantier numéro 2 du plan de modernisation, concerne l'évolution de l'accueil. L'un des objectifs de cette évolution vise à ce que la mission accueil ne soit pas considérée de façon isolée mais qu'elle soit appréhendée en étroite liaison avec les deux autres missions que sont le sport de haut niveau et la formation.

2019 « année de l'accueil » avait permis de reconnaître d'une part le département accueil comme un département à part entière dans l'établissement, et d'autre part, de travailler de manière plus coordonnée sur les 3 sites.

En 2021, cette ambition toujours prégnante, est passée par la mise en place d'échanges réguliers de bonnes pratiques, l'organisation de séquences d'échanges et de convivialité entre les services accueil et entretien, l'harmonisation des fonctionnements. Par ailleurs le recours à une application commune de gestion des hébergements et de la restauration est désormais opérationnel. Quelques difficultés persistent toutefois dans l'utilisation de l'application pour obtenir certains éléments statistiques.

Il nous appartient de poursuivre la mise en place d'actions visant à atteindre les objectifs inscrits au projet d'établissement pour retrouver l'élan prometteur de 2019 mis à mal par la crise sanitaire: une politique audacieuse d'investissement, l'acquisition d'outils performants de gestion, la formation continue des personnels, le développement de conventions de partenariat, une adaptation continue à la demande des usagers et un élargissement du champ de prestations offertes.

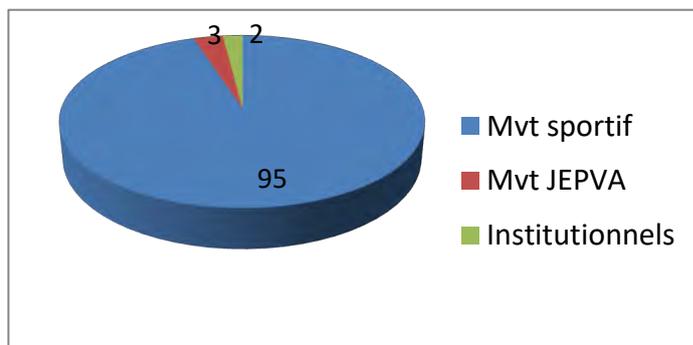
Origine géographique des utilisateurs



Sur l'ensemble des trois sites la tendance à l'accueil de personnes originaires de la région, du département ou des communes voisines, reste cette année encore majoritaire malgré une très légère progression des stages nationaux dans le cadre notamment, de la préparation des JOP de Tokyo.

L'accueil à l'international qui était déjà très faible a été stoppé net par la crise sanitaire. Pour autant les contacts se sont multipliés en 2021 et devraient être facilités d'ici 2024 par l'organisation des JOP à Paris. La poursuite du travail en partenariat avec certaines fédérations françaises, la réalisation de nouveaux équipements sportifs (salle d'armes à Aix, piste de VTT à Boulouris-Saint Raphaël), devraient également favoriser l'accueil de délégations étrangères.

Catégories d'usagers (stages)



Les stagiaires jusque-là essentiellement issus du mouvement sportif, le sont restés en 2021. Les mesures successives prises dans le cadre de la crise sanitaire n'ont permis ni le développement de l'accueil d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, ni celui d'institutionnels, qui est en baisse.

Le taux d'hébergement

Le taux d'hébergement relevé en 2021 (nombre de lits occupés par rapport au nombre de lits disponibles), est supérieur aux prévisions (41%) pour les 3 sites : 51%. Il est à noter toutefois que ces dernières avaient été revues à la baisse, suite au résultat enregistré en 2020 du fait des mesures de fermeture et de restriction de l'accueil à certains publics. Le taux réalisé en 2019 était de 59%. Au regard des contraintes rencontrées, le taux réalisé cette année, même s'il n'a pas atteint celui de 2019, reste honorable : fermeture des hébergements en avril et mai, synonyme d'annulations importantes, mouvement dans les équipes d'accueil. Pour Boulouris Saint-Raphaël : arrivée d'une nouvelle responsable en janvier, après une vacance de plusieurs mois et d'un nouvel agent, en mai. Pour Antibes départ d'un agent de grande compétence (pour Boulouris) en mai et remplacement en juin seulement, par une personne découvrant l'établissement.

Accueil de prestige :

Une activité non négligeable d'accueil de stages de haut niveau a pu être relevée sur les 3 sites :

Aix :

- Equipe de France de breakdance
- Equipe de France de rugby à 7 Garçons
- Equipe de France escrime avant départ Japon
- Equipe de France juniors natation artistique

Antibes :

- FF voile Equipe de France laser préparation Tokyo
- FF hockey sur gazon collectif masculin (27 athlètes dont 15 classés « senior)
- 6 Collectifs gym et voile pôles extérieurs
- Pôle France nage avec palmes
- FF Ski Collectif Equipe de France saut à skis féminin
- Individuels pros et Equipe de France basket, volley, judo, athlétisme, en préparation physique ou réathlétisation
- Individuels voile « Elite » ou « sénior » : navigation avec jeunes structures voile

Boulouris :

- FF Taekwondo
- FF Sport de Glace (Shorttrack)
- FF Rugby à 7 Féminines
- FF Tir à l'Arc
- FF Cyclisme
- FF Handisport Athlétisme
- FF Para triathlon
- FF Tennis de Table
- FF Athlétisme (Triple sauts/lancers/Epreuve combinée)
- FF Course d'Orientation
- FF Softball
- FF Lutte

Conditions de développement de l'activité pour 2022

- Une sortie de la crise sanitaire
- Une qualité des prestations : marché de restauration et investissement.
- Développement des supports de communication
- Prospection vers de nouveaux publics notamment dans le cadre des CPJ
- Proposition d'une offre élargie avec des partenariats locaux
- Ressources humaines : stabilité des équipes et effectifs, mise en place de formations continues.
- Amélioration des conditions de travail: outils et locaux adaptés

LA COMMUNICATION

COMMUNICATION INTERNE

Bulletin interne

Trois parutions en 2021 du bulletin interne « Entre nous ». Il est distribué à tous les personnels du CREPS. Au sommaire : présentation des services, mouvements des personnels, nouveautés...

Livrets d'accueil destiné aux personnels

Un livret d'accueil numérique a été conçu à destination du personnel du CREPS. Ce livret compile toutes les informations nécessaires pour améliorer la vie professionnelles des agents.

COMMUNICATION EXTERNE

Documents d'informations

Guide des formations, réactualisé.

Document annuel de présentation des activités du CREPS, réactualisé.

Nouveau ! Dans le cadre du « centre de préparation aux jeux », un document compilant toutes les infrastructures proposées par le CREPS a été édité. Un document de communication plus succinct a été également réalisé, pour chaque site.

COMMUNICATION DIGITALE

Site internet

Mise à jour du site, avec un accent mis sur la maison régionale de la performance. Cette nouvelle structure fera l'objet, dans les semaines à venir, d'un développement spécifique, en cohérence avec le département du sport de haut niveau du CREPS. Une rubrique « actualités » est en projet pour améliorer la communication avec nos différents partenaires.

Par ailleurs, le « centre de préparation aux jeux » apparaîtra également dans une rubrique dédiée.

Envoi mensuel d'une newsletter à 6500 destinataires. Cette newsletter relate l'actualité des trois sites du CREPS (rendez-vous, stages, interviews, nouveautés..)

Envoi mensuel d'un bulletin de veille à 1500 destinataires. Ce bulletin recense et qualifie des actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part, informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part.

COMMUNICATION EVENEMENTIELLE

Inauguration du parcours de VTT

A l'occasion de l'ouverture officielle du parcours olympique de VTT du site de Boulouris, une inauguration a été organisée le mercredi 6 octobre dernier, en présence de nombreuses personnalités dont Claude ONESTA, manager de la haute performance à l'agence nationale du sport.

SIGNALÉTIQUE

Une nouvelle signalétique est en cours sur les trois sites. Celle du site d'Antibes a été achevée fin 2021. Les travaux pour le site d'Aix-en-Provence démarreront en avril 2022. Les travaux pour le site de Boulouris sont programmés en 2023. L'occasion également de re-questionner le « nommage » de certaines structures.

ACCUEIL

Afin d'améliorer l'accueil des usagers, deux actions ont été menées :

- Un cadeau de bienvenue pour chaque hôte/stagiaire (gobelet réutilisable).
- Création d'un visuel (stand-parapluie) sur chaque site, avec des images sportives spécifiques.

PROJET

Une vidéo pour présenter les trois sites, et l'accueil possible des délégations sportives, dans le cadre de la préparation aux prochains jeux de Paris 2024.

Un livret numérique à destination des hôtes-stagiaires, contenant toutes les informations nécessaires à leur séjour.

PARTENARIATS

Plusieurs actions de communication ont été menées avec les partenaires institutionnels.

Exemple, la réalisation d'une vidéo de présentation du dispositif « sport-santé » dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », en partenariat avec le CROS (comité régional olympique et sportif)

TRAVAUX – PATRIMOINE

Travaux mis en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur³

Aix-en-Provence

<i>Désignation</i>	<i>Nature de l'opération</i>
Levées de réserves rapports périodiques	11 600 €
Mise à jour carnet de santé	5 000 €
Recréer réseau arrosage salle d'armes	3 334 €
tableau différentiel électrique (en chiffrage)	10 000 €
Remplacement transformateur (en chiffrage)	24 000 €

Antibes

<i>Opération</i>	<i>Montant engagé</i>
Levées de réserves rapports périodiques	12 334 €
Mise à jour carnet de santé	3 000 €
Levée réserves carnet de santé	5 000 €
Étude de faisabilité éventuelle (Diag SSI + Paratonnerre)	4 000 €
Eclairage stade Kayak	7 000 €
Ventilation ancienne cuisine	6 000 €
Fourniture et pose d'un portillon derrière Vandavales	15 000 €
Réparation fuite logement veilleur	1500 €

Boulouris

<i>OBJET</i>	<i>MONTANT HT</i>
Levées de réserves	9 632 €
Travaux carnet de santé	11 500 €
Faisabilité Étude (Formation cahier sanitaire+ étude chambre Mimosa)	3 000 €
Amélioration toiture tuile bâtiment Sud suite	28 300 €
Régulation Electrique en chaufferie bâtiment Sud	6 600 €
Tranchée devant bâtiment Sud pour alimentation électrique	16 400 €
Réseau EU Gymnase	3 900 €

³ Données DLYC-CR octobre 2021 recueillies au sein des comptes rendus de réunion de maintenance des 3 sites

Travaux mis en place par le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE

- Etudes pour le réaménagement du hall de l'amphithéâtre
- Lancement des travaux de réalisation d'un stand de tir pour le pentathlon moderne
- Lits et mobiliers pour les chambres rénovées du bâtiment Guiramande
- Pose de films solaires sur les vitres de certaines installations sportives,
- Poteau incendie piste de préparation physique
- Buts mobiles
- Aménagement espace pour les SHN : TV, table ping-pong
- Fn de la rénovation de la salle de danse
- Travaux cuisine : matériel froid, table de préparation réfrigéré, extracteur, machine à glaçons
- Aspirateur pour la salle d'armes
- Travaux de rénovation de deux logements de fonction

ANTIBES

- Vélos à assistance électrique
- Appareil photo étanche
- Matériel de musculation
- Mobilier pour chambres individuelles
- Lits superposés
- Fontaines à eau
- Machine à glaçons
- Plonge
- Armoire frigorifique
- Adoucisseur
- Auto laveuse, mono-brosse

BOULOURIS

- Réalisation d'une piste de VTT et d'un pump-track cofinancés par l'ANS
- Travaux d'éclairage des bâtiments sportifs
- Buttes de tir à l'arc
- Rack pour haltères
- Bancs vestiaires
- Tapis entraînement lutte
- Matériels médical : tables de kiné, appareil de pressothérapie
- Camion benne
- Minibus
- Congélateur
- Éplucheuse
- Climatiseur pour le Bienvenu
- Échafaudage

- Arrosage stade
- Souffleur avec harnais
- Mono-brosse aspirateur
- Matériels de maintenance : pince à sertir, ponceuse,
- Travaux de rénovation d'un logement de fonction

Mutualisé

- Installation de bornes et de prises électriques pour la recharge des véhicules sur les trois sites ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédia des salles sur les sites ;
- Plateformes de force pour la maison régionale de la performance.

SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL

PREVENTION-SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

L'année 2021 a permis le traitement de dossiers structurants pour l'établissement dans le champ de la prévention.

La gestion de la crise sanitaire a largement mobilisé les services avec des rappels continus des gestes barrières. L'organisation des services a également été revue pour limiter les risques de contamination au minimum. L'établissement a suivi les évolutions réglementaires sur le sujet de très près, notamment au travers de plans de continuité d'activité. Des efforts importants et continus ont également été réalisés par les gestionnaires, chefs d'équipes et assistants de prévention pour relayer les messages et les mesures de prévention au plus près des équipes. Le télétravail et le travail à distance ont été deux modalités largement diffusées au sein de l'établissement avec une réactivité et une efficacité certaines. Ce suivi permanent de la situation sanitaire et de son évolution est visible au travers des nombreux Plans de Lutte et de Prévention Anti-Covid édité par l'établissement et validés au cours de différents CHSCT tout au long de l'année.

Dès Janvier-Février, l'établissement, au travers du site d'Aix-en-Provence, a été mobilisé par le conseil Régional dans une démarche de Document Unique et Plan d'Actions (DUPA). Le conseil Régional souhaite en effet éditer un canevas du DUPA qui est déclinable pour l'ensemble des établissements. A ce titre, le CREPS a accueilli les services du Conseil Régional sur deux jours où se sont succédé des temps d'échanges avec les services techniques et d'entretien et des temps d'analyse de terrain. 80 pistes d'actions ont été identifiées comme la mise à jour des habilitations techniques ou encore le renouvellement des équipements de protection individuelle.

Le troisième sujet de prévention central lors de cette année aura été la visite d'inspection en santé-sécurité au travail, menée par deux inspecteurs généraux. Cette visite, qui a eu lieu sur les sites d'Aix-en-Provence et de Saint-Raphaël, a nécessité des préparatifs importants. En effet, il a fallu rassembler une masse importante d'informations tant sur l'organisation de la prévention en interne que sur le patrimoine ou encore les instances de l'établissement. Cette visite a demandé la mobilisation des différents services de l'établissement et notamment les services supports. Les bâtiments accueillant du public ont été inspectés, ainsi que les ateliers et certaines installations sportives.

L'inspection a donné lieu à un courrier de mesures immédiates et à un pré-rapport. Les propositions de mesures immédiates et les préconisations ont constitué l'essentiel du travail au cours du second semestre 2021. Le rapport d'inspection sera présenté par les inspecteurs au cours du premier CHSCT de l'année 2022.

Conformément à l'obligation d'avoir 80% de personnels formés aux gestes de premiers secours d'ici à 2022, et en lien avec la démarche de formation continue des personnels de l'établissement, une formation PSC1 a été réalisé sur le site de Saint-Raphaël pour huit agents des trois sites de l'établissement. Par ailleurs, les agents d'astreinte technique et de direction ainsi que les assistants d'éducation ont été formé à l'exploitation du système de sécurité incendie. Les formations au maniement des extincteurs restent à mettre en place

Par ailleurs, le conseiller de prévention, les assistants de prévention et les gestionnaires ont effectué un travail important de sensibilisation des équipes à différents risques et notamment le risque chimique et le port de charges lourdes. Les ressources sur ces thématiques sont à disposition de l'ensemble des personnels sur l'intranet de l'établissement.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le plan d'action sur la qualité de vie au travail élaboré en 2020 a connu de nouveaux développements. Ainsi trois comités de direction élargis ont eu lieu sur des thématiques comme le développement durable ou bien les centres de préparation aux jeux olympiques et paralympiques. De même, un groupe de travail sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a été mis en place. De la même manière, de nouveaux outils de communication ont été développés et pérennisés : des écrans sont positionnés au service accueil de chaque site afin de partager de l'information. Par ailleurs, le trimestriel « Entre-Nous » a perduré et permet notamment de mettre l'accent sur les activités d'un service afin de valoriser leurs actions dans le cadre des missions de l'établissement.

Dans une logique similaire, un livret numérique à destination des agents est désormais disponible. Celui-ci contient des informations de nature pratique relatives à l'accès et à l'hébergement au CREPS ou bien encore des informations sur les associations des personnels de chaque site. Une importante part santé-sécurité au travail y est présente. Ce livret est au format numérique. Il est mis à jour et augmenté régulièrement.

Enfin, un certain nombre d'investissements ont été réalisés dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents comme le relamping des sites, la pose de bornes électriques de recharge pour les véhicules hybrides rechargeables de l'établissement ou encore la poursuite des travaux dans le bâtiment d'hébergement « Guiramande » et le lancement des travaux au bâtiment « amphithéâtre-restauration »

RGPD

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est engagé dans une démarche de conformité vis-à-vis du RGPD. Cette mission concerne l'ensemble des services de l'établissement. Ainsi, les actions menées dans ce domaine sont de nature très diverses bien qu'essentiellement procédurales.

En effet, l'année écoulée a permis de consolider le registre des traitements en y intégrant notamment les traitements liés à la mission de la haute-performance.

L'un des apports du Règlement Général sur la Protection des Données est de garantir différents droits aux individus concernant leurs données personnelles comme le droit d'accès, d'effacement ou encore de rectification. Des procédures de réponse à une demande d'exercice de droits ont été édictées au sein du réseau des établissements et ont été présentées aux managers intermédiaires de l'établissement. Ces procédures sont également accessibles à l'ensemble des personnels au travers de l'intranet de l'établissement. Dans cette même logique, les documents de droit à l'image ont été revus pour s'assurer que le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose bien du consentement des personnes concernées.

Parallèlement, un travail d'information et de sensibilisation a été réalisé vis-à-vis des personnels de l'établissement. Ainsi, un MOOC a été diffusé à l'ensemble des personnels. Cet outil permet de faire le point sur les notions centrales du règlement et assure ainsi un premier niveau de sensibilisation des personnels. Ce MOOC a été complété par un document numérique qui reprend ces notions centrales et fait le lien avec les activités de l'établissement.

Cette sensibilisation s'effectue également grâce à la mise à disposition de documents et d'informations sur l'intranet du CREPS. On peut notamment relever : des guides de protection des données personnels pour les milieux sportifs et associatifs, la « politique de clean desk » ou encore le partage du tableau de tri et de conservation des établissements du MENJS.

Le CREPS Provence-Alpes-Côte a également lancé les Etudes d'Impact sur la Vie Privée (EIVP) qui doivent être menées pour les traitements qui concernent des données dites « sensibles », à savoir pour l'établissement, les services médicaux et le département Métiers-Emploi-Formation pour le volet « tests de sélection ». Il s'agit d'identifier précisément les données collectées, les finalités (buts) de cette collecte et les risques associés. Une fois cette analyse effectuée, si les risques apparaissent encore trop importants, il convient de reprendre le processus en mettant en place de nouvelles mesures de sécurité. L'année 2021 a permis la réalisation d'une étude d'impact « cadre », c'est à-dire à un niveau général qui permet que cette étude soit commune à l'ensemble des établissements. Il conviendra de poursuivre ce travail en déclinant et en précisant cette étude-cadre au contexte spécifique de l'établissement.

Par ailleurs, l'établissement, membre du réseau « Grand INSEP » est impliqué dans le déploiement du sport Data Hub qui vise à créer une offre de services à destination des acteurs du mouvement sportif : fédérations, athlètes, entraîneurs, équipes techniques, institutions, chercheurs et ainsi permettre de mettre les données de l'écosystème sportif français au service de la performance individuelle et collective, dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et des éditions ultérieures. L'établissement est en effet mobilisé sur le déploiement des différents outils qui composent cette plateforme afin d'en utiliser pleinement le potentiel tout en respectant les

obligations légales liées à la protection des données personnelles. De ce fait, il a été nécessaire de faire le point sur les applications concernées et les données collectées notamment. Ce travail se poursuit.

Enfin, un travail conjoint a été mené avec le service informatique et réseau sur plusieurs thématiques et notamment :

- La charte informatique
- La charte de protection des données personnelles
- Les bonnes pratiques et bons réflexes en matière informatique et de protection des données personnelles
- Suivi du déploiement de la prochaine suite bureautique de l'établissement

SERVICES SUPPORTS

Les services supports, placés sous la responsabilité de la secrétaire générale, ont pour mission essentielle d'accompagner la direction et les services métiers dans l'exercice de leurs missions. Pour répondre à cet objectif, l'organisation mise en place repose sur un maillage qui croise les thématiques (RH, financier, gestion, informatique et numérisation, documentation, ...) et les sites. Les services supports sont composés de 26 personnes dont certaines sont amenées à encadrer et piloter les équipes d'agents régionaux chargés de l'entretien et de la maintenance des sites.

ANNEE 2021, NOUVELLE ANNEE PARTICULIERE DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE

L'année 2021 a été, comme l'année précédente, impactée par la crise sanitaire et les agents des services supports ont dû, comme les autres agents du CREPS, adapter leurs modes de travail pour répondre aux attentes des usagers et maintenir en fonctionnement le back office de l'établissement pendant les périodes de confinement partiel. Ils ont dû également faire face aux mesures restrictives concernant les conditions d'accès au CREPS et mettre en place les procédures adaptées pour le contrôle des passes sanitaires puis vaccinaux et le respect des gestes barrières. Les services ont participé activement à l'achat des masques, du gel hydro alcoolique et des distributeurs de gel, des matériels spécifiques pour la signalétique, des plexiglass pour isoler certains postes, ...

Dans ce contexte particulier, et conformément à l'axe « plan de modernisation » du projet d'établissement, les services ont poursuivi leurs missions et ont inscrit leurs travaux dans les 8 chantiers prioritaires définis dans le projet.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES FORTEMENT IMPACTE PAR LE RENOUVELLEMENT DES MANDATS

Les agents des services supports sont les premiers acteurs de la **préparation des instances** (CA, CTE, CHSCT) dont ils élaborent les dossiers et les délibérations soumises aux administrateurs ou représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Le **conseil d'administration** du 25 mars, qui s'est à nouveau tenu en visio conférence, a permis au directeur de présenter le rapport d'activité de l'année 2020 ainsi que diverses délibérations qui ont été approuvées sur le budget du CREPS (budget rectificatif 2021 ainsi que diverses décisions associées), l'autorisation donnée au directeur de signer l'avenant à la convention passée avec la Région relative au programme d'investissement en délégation de maîtrise d'ouvrage, celle d'ester en justice dans le dossier de recouvrement de la taxe sur les salaires, la sollicitation d'un financement participatif de l'agence nationale du sport pour la création d'un pas de tir sur le site d'Aix, les conditions d'application des tarifs pour la haute performance, les conditions de vente des formations. Ce conseil d'administration a également été l'occasion de rendre compte des travaux en cours sur l'analyse financière des coûts ainsi que de présenter les dossiers traités dans les instances co-présidées par le CREPS et la Région (CTE et CHSCT) et de présenter la démarche engagée sur l'application de la charte des 15 engagements du ministère des sports en matière de développement durable.

Le compte financier 2020 aurait dû être présenté lors de cette séance du conseil d'administration mais la crise sanitaire ayant eu des conséquences financières importantes, un temps de travail

complémentaire a dû être pris pour analyser, CREPS et Région, différents résultats, en particulier le droit à compensation sur le fonctionnement. De ce fait, Sur proposition du directeur, le Président a proposé de recourir, comme les textes l'autorisent, à une « délibération à distance par échange d'écrits transmis par voie électronique » pour le vote du compte financier 2020, comme cela avait été réalisé pour le compte financier 2019 dans une séance en comité réduit qui s'est tenu le 29 avril.

Le conseil d'administration du 16 juin a validé pour sa part, le budget rectificatif n°2 de 2021 et les délibérations associées, les nouveaux tarifs pour l'accueil applicables à compter du 1er janvier 2022, le nombre de places offertes dans le dispositif Parcoursup, une modification du règlement intérieur du CREPS et a permis au directeur de dresser les orientations de la rentrée de septembre 2021.

Le mandat du conseil d'administration en place et de son président, Monsieur Bernard Maccario, est arrivé à son terme en novembre 2021 et des contacts ont été pris avec les différentes tutelles et partenaires du CREPS pour désigner les nouveaux administrateurs. Le CREPS a organisé le 19 octobre des élections pour désigner les représentants des personnels, stagiaires et SHN au CA.

Les élections régionales qui se sont déroulées au printemps 2021 ont permis au président de Région de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration mais également son représentant dans les instances d'établissement CTE et CHSCT.

Diverses difficultés liées à la procédure de renouvellement des membres du conseil d'administration n'ont pas permis la publication de l'arrêté dans des délais compatibles avec l'installation de ce nouveaux conseil d'administration avant la fin de l'année 2021. Ce retard a eu comme principale conséquence l'impossibilité de présenter, pour approbation, le budget initial 2022 et une procédure de contournement a été mise en place pour que le CREPS puisse continuer à fonctionner au début de l'année 2022.

L'année 2021 a vu la réunion de deux **CTE**, les 16 mars et 14 décembre, qui ont permis d'approuver le plan de formation continue pour les personnels, le plan égalité femmes / hommes, le bilan social 2020, les modalités de mise en paiement de l'indemnité télétravail, de l'aide gouvernementale et du remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire ainsi que la mise en place de la procédure de « dons de jours de congés ». Le programme de travail sur le dossier « concessions de logement » ayant été pour sa part, reporté pour être traité par la nouvelle mandature régionale. Des informations ont régulièrement été communiquées sur les actualités RH de la Région, le transfert des missions sport de HN des DRJSCS/DRAJES vers le CREPS, le transfert des personnels du CREPS au MENJS, un bilan des mesures financières prises en faveur des personnels ainsi que l'évolution de la carte des emplois du CREPS.

L'année 2021 a vu la réunion de deux **CHSCT**, les 9 mars et 8 décembre ainsi que celle de 4 CHSCT extraordinaires, les 2 avril, 26 juillet, 31 août, 1er février reporté au 3 février.

Les CHSCT ordinaires se sont tenus suivant le format réglementaire et ont permis de traiter de la démarche de prévention : plan d'actions suite à l'étude QVT-RPS avec la présentation du film réalisé par et avec les agents du CREPS, la démarche de prévention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'élaboration du DUPA, la présentation des rapports de médecine de prévention, des

registres SST, l'actualisation du DUERP, le bilan des exercices d'évacuation, et, concernant les conditions de travail, le déploiement de la softphonie dans les services et l'impact du télétravail dans l'organisation des services. Le CHSCT a également été tenu informé de la mission d'inspection santé et sécurité au travail qui s'est tenue au CREPS au 1er semestre 2021.

Les CHSCT extraordinaire ont quant à eux été réunis dans le cadre de la crise sanitaire de façon à associer les représentants des personnels aux mesures à prendre pour protéger la santé et la sécurité des sportifs, des stagiaires, des agents et des usagers tout en maintenant autant que possible l'activité en fonction des consignes gouvernementales. A noter que les membres du CHSCT ont été également sollicités par messagerie sur des versions intermédiaires des plans proposés sans réunion de l'instance. Ce travail a permis d'élaborer puis de diffuser les différentes versions des plans précisant les modalités de fonctionnement du CREPS :

- A partir du 30 octobre 2020 jusqu'au 31 mars 2021 : une version de PCA ;
- En 2021, de nombreux ajustements ont été publiés dans les PCA des 6 avril, 21 juin, 26 juillet, 20 août, 31 août, 30 septembre, 18 octobre, 20 novembre pour tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire ou plus précisément dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur particulièrement touchée par la propagation du virus.

A noter le **soutien de la Région** et de ses représentants qui ont été présents durant toutes ces étapes et qui ont apporté leurs compétences et leurs guides et protocoles bien utiles pour assurer la protection des agents et accompagner la lutte contre le covid dans les différentes situations. La Région a doté le CREPS de masques, de flacons de gel hydro alcoolique et d'autotests.

UNE EVOLUTION DANS LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT POUR UNE IMPLICATION PLUS DIRECTE DES CHEFS DE SERVICE

L'un des sujets qui a émergé comme axe d'amélioration lors de l'étude QVT-RPS a concerné le management et tout particulièrement l'implication plus directe des chefs de département et de services dans la gouvernance du CREPS. En réponse à cette attente, un « comité de direction élargi » a été instauré au sein du CREPS et s'est réuni 2 fois sur le dernier trimestre 2021. Au-delà du partage d'informations sur les principaux dossiers traités par le CREPS, les chefs des services supports ont tout particulièrement été impliqués dans le suivi de la charte des 15 engagements signée par la ministre des sports dans le domaine du développement durable.

UNE PARENTHESE DE COHESION QUI A PERMIS DE CADRER LES DOSSIERS DE LA RENTREE 2021

Pour renforcer la cohésion des services supports avec l'agence comptable et le chargé de mission auprès du directeur, conseiller de prévention, répartis sur les trois sites du CREPS, l'idée d'une journée de regroupement hors des sites, avait été instituée en 2019. La crise sanitaire n'ayant pas permis l'organisation de cet événement en 2020, c'est avec grand plaisir que les agents des services supports se sont retrouvés pour un séminaire sur l'île de Porquerolles en septembre 2021. Une belle journée de cohésion et d'échanges après une période compliqué de travail à distance et de mesures sanitaires restrictives.

La secrétaire générale a pu présenter le plan de travail de la rentrée 2021 :

- Pour le cadre général de l'organisation du CREPS : l'accueil de la maison régionale de la performance, la désignation des trois sites du CREPS comme centre de préparation aux jeux (CPJ) ;

- Le renouvellement des administrateurs du CREPS et l'organisation des élections des représentants des personnels, des stagiaires et des sportifs de haut niveau ;
- Pour les ressources humaines : diverses arrivées et des départs, le dossier du transfert de la gestion des personnels du MAS au MENJS, des nouveautés à prendre en charge en gestion au bénéfice des agents (prime vélo, prime de fin de contrat, indemnités pour les télétravailleurs, remboursement d'une partie des cotisations aux assurances complémentaires santé, ..) ;
- Concernant la mission formation continue des personnels, la prise en charge de la mission par le SRH, de nouvelles sessions pour la formation en anglais, le catalogue des formations proposées par Safire ;
- Les chantiers en cours avec la Région sur le temps de travail (agents Etat et agents région), l'impact sur les logements de fonction et les astreintes ;
- La suite du travail sur l'étude QVT – RPS, la mission d'inspection ISST et des points d'amélioration identifiés, en particulier dans le dialogue avec la Région ;
- Sur les finances de l'établissement : la situation budgétaire et comptable, le travail en cours sur la révision des tarifs suite à l'étude sur les coûts complets, les investissements réalisés sur le budget du CREPS, le dossier de demande de remboursement de la taxe sur les salaires ;
- Divers marchés en cours avec le renouvellement du parc automobile et la nécessité d'installer des bornes et des prises électriques, la signalétique, le renouvellement du marché de la restauration ;
- Sur l'équipement informatique : la stabilisation des équipements en particulier pour permettre le télétravail, la mise en place de projets (outil de réservation des véhicules, livrets d'accueil, outil de suivi des tickets, ...)
- Un travail sur l'archivage avec un plan défini sur le site d'Antibes et le projet de généralisation aux trois sites.

L'ACTIVITE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS SALARIES DU CREPS ...

Dans le domaine des ressources humaines, le service est garant du respect des calendriers de gestion pour les actes courants de carrières (promotion, entretien professionnel, versement des indemnités, ...) et ce, en tenant compte de la diversité des statuts des agents présents au CREPS. Le service assure la gestion de proximité de tous les agents et la rémunération des agents Etat (titulaires, contractuels, vacataires, apprentis, services civiques). Le service participe activement à répondre aux enquêtes de la direction des sports (enquête effectif / activité, indemnité, ...), à la production des indicateurs de gestion et produit le bilan social annuel.

Cette année 2021 a été tout particulièrement marquée par l'accompagnement de la mise en place de la maison régionale de la performance (MRP) composée de 7 agents. Le responsable a été recruté sur un statut particulier. L'équipe a été constituée par des personnels transférés de l'ex DRJSCS, des personnes recrutées et des agents présents au CREPS qui ont vu leur mission évoluer avec la nécessité de les remplacer sur leur poste initial.

Pour les autres services il est à noter de nombreux départs et arrivées, au fil de l'année, sur de statuts différents pour lesquels il y a nécessité d'adapter la procédure en fonction du corps et le retour, en 2021, de la procédure de mouvement pour les PTP.

Une opération importante a mobilisé fortement le service RH cette année lors du transfert des personnels affectés au CREPS de la DRH des ministères sociaux vers la DGRH du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour certains, gérés par le rectorat d'Aix-Marseille et d'autres directement par la DGRH. Pour préparer le transfert et pouvoir assister les personnels concernés par le droit d'option entre intégration dans les corps du MENJS ou détachement sans limitation de durée, diverses réunions préparatoires ont été organisées avec les acteurs du dossier. Le transfert a été opérationnel au 1er octobre 2021. La particularité pour le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est le rattachement de l'ensemble des agents au rectorat d'Aix-Marseille, y compris pour les personnes affectées sur les sites de Boulouris et Antibes.

Le rattachement au MENJS de la gestion des personnels affectés au CREPS apporte de la visibilité sur les procédures de gestion et le calendrier annuel des différents actes, cadrés dans les lignes directrices de gestion publiés sous forme de circulaires : mobilité, promotions, examens professionnels, entretiens professionnels,

De nouvelles primes ou indemnités ont été décrétées en 2021 et sont versés aux agents du CREPS qui remplissent les conditions d'attribution : forfait mobilité durable pour les agents qui viennent travailler en vélo ou en co-voiturage, prime gouvernementale versée en fin d'année, prime pour les télétravailleurs, participation au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale. La revalorisation de l'IFSE tous les trois ans se poursuit dans les conditions approuvées par le CTE et les nouvelles modalités de versement du CIA qui tient compte de l'avis du N+1 lors de l'entretien professionnel ont été mise en œuvre fin 2021. Une particularité concernant le versement du CIA désormais à année courante et plus au titre de l'année précédente, ce qui a conduit à verser deux fois le CIA aux agents fin 2021.

Le télétravail reste une modalité de travail en vigueur au CREPS, une campagne d'adhésion a été lancée en septembre 2021 dans les conditions approuvées dans la charte en vigueur au CREPS. Cependant, plusieurs périodes de travail à distance ont été organisées au cours de l'année 2021 en fonction des obligations imposées par la crise sanitaire et de l'état de santé des agents atteint par le COVID-19.

D'autres dossiers ont été traités par le service RH : la mise en place de la procédure de « dons de jours de congés », l'adaptation de l'outil de gestion des congés pour intégrer le télétravail et les astreintes, la rencontre avec Cap emploi pour l'adaptation des postes de travail d'agents en situation de handicap ou ayant des prescriptions médicales pour l'adaptation de leur poste,

Le CREPS a participé à la réunion des responsables RH organisée par le CPDE à Paris en octobre 2021 et a pu participer aux échanges sur les modalités de gestion des personnels et être tenu informé de l'actualité pour préparer les dossiers de 2022, tout particulièrement les élections professionnelles qui se tiendront en décembre 22.

... QUI ASSURE DESORMAIS LE SUIVI DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ...

Le service RH du CREPS a repris à compter du mois de septembre, le dossier de la formation continue des personnels suite au départ de la chargée de mission qui en assurait le suivi.

Le plan de formation continue des personnels de l'établissement approuvé par le CTE a été mis en œuvre en 2021 conformément au catalogue des formations proposées qui intègre les besoins correspondant aux missions qui incombent à l'établissement. Au total ce sont 183 actions de formation qui se sont déroulées en 2021 au bénéfice de 83 agents soit 63,8% des personnels « Etat » de l'établissement qui correspond à une nouvelle progression par rapport aux années précédentes (38% en 2019, 58,6% en 2020). On compte 192 jours de formation soit une moyenne de 2,31 jours par agent "Etat" (130 agents). Les principaux domaines de formation en 2021 : informatique et bureautique, bonnes pratiques professionnelles, développement des compétences métiers, anglais, hygiène, sécurité, santé au travail. Une séquence a été organisée en interne avec les managers pour un partage des bonnes pratiques lors de l'entretien professionnel.

Le CREPS poursuit sa collaboration dans le cadre de la mutualisation des formations du dispositif SAFIRE piloté par la plate-forme RH de la préfecture et peut bénéficier de différents réseaux professionnels qui proposent des formations de qualité sans coût pour le CREPS.

... ET LE SUIVI DES DOSSIERS DES AGENTS REGIONAUX EN RELATION AVEC LA DRH DE LA REGION

Le service RH du CREPS est en relation quasi quotidienne avec la direction des ressources humaines de la Région pour assurer le suivi des situations individuelles des agents régionaux et transmettre les documents correspondant aux différentes situations : arrêts de maladie, déclaration accident du travail, changement de situation individuelle, demande de remplacement, affectation des suppléants, transmission des rapports sur la manière de servir dans les phases de stagiarisation,

Le CREPS intervient également dans les campagnes de promotion, d'entretien professionnel, d'attribution de primes, de suivi des demandes de formation, de mobilité, d'examen professionnel pour la qualification mises en place par la Région au titre de responsable fonctionnel de niveaux 1 et 2, le niveau hiérarchique étant assuré depuis le 1er janvier 2021 par la Direction Jeunesse, Sport et Citoyenneté au sein de la Direction Générale Education, Culture et Jeunesse du Conseil Régional.

Concernant le suivi des demandes de suppléance et l'affectation des agents en remplacement, la Région a mis en place un nouvel outil (DORA) qui permet au CREPS d'apporter toutes les précisions nécessaires sur la déclaration d'un besoin et d'assurer le suivi du traitement de la demande. Ces besoins de suppléance en cas d'absence ou de poste vacant, de même que les besoins de renfort pendant les périodes de vacances sont comptabilisés dans l'enveloppe de jours attribuée par la Région et répartie en fonction des effectifs sur chacun des sites.

A noter l'effort important réalisé par la Région en 2021 sur la formation des agents régionaux : 42 agents régionaux sur les 52 affectés au CREPS ont suivi 87 formations en 2021 ce qui montre l'intérêt de la DRH de la Région pour l'accompagnement des agents régionaux du CREPS. La moyenne par agent est de 3,73 jours de formation. Les formations suivies ont porté sur l'anglais (formation organisée par le CREPS dans des sessions mixtes agents Etat, agents régionaux), la prévention des risques professionnels et les habilitations (conduite, travail en hauteur, électricité), les compétences métiers et culture commune.

Nouveauté à signaler également en 2021 : la Région a financé sur son propre marché d'achat d'EPI pour les agents régionaux affectés au CREPS. La procédure pourra être plus performante pour la suite mais cette première étape est appréciable.

Les comités de suivi RH, instaurés lors de la précédente mandature se sont poursuivis en 2021 et permettent aux responsables de la Région et du CREPS, ainsi qu'à l'élu, représentant du président de Région, de traiter des dossiers qui ont un impact sur le fonctionnement du CREPS et de préparer conjointement les instances CTE et CHSCT. Des dossiers importants sont étudiés de façon à trouver un accord sur les modalités de prise en compte : temps de travail, concession de logement, définition des fiches de postes sur les fonctions dont la mise en œuvre est particulière au CREPS (chefs d'équipe), ...

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis d'organiser les rencontres entre la DRH de la Région et les agents sur les sites. Ces réunions sont très appréciées des agents, elles devraient reprendre en 2022.

DANS LE DOMAINE FINANCIER

Après une année de mise en place de l'application de gestion financière et comptable GFI PEP, les services gestionnaires des trois sites et l'agence comptable ont pu stabiliser les procédures et revoir le paramétrage pour plus de fluidité dans l'exécution de la chaîne des dépenses et de celle des recettes. Il reste cependant un regret concernant les opérations de fin d'année qui restent peu documentées et souvent complexes à gérer.

Tout au long de l'année, les services ont été sollicités pour évaluer l'impact financier de la crise sanitaire au travers du suivi des manques à gagner et des dépenses spécifiques réalisées pour assurer la protection des agents et des usagers ou pour procéder aux contrôles rendus obligatoires par la réglementation. Pour l'année 2021, les « manques à gagner » ont été évalués à 779 594 € alors que les « non dépenses » ou dépenses spécifiques l'ont été à hauteur de 119 379 € soit un solde de 660 215 €. Ce constat inquiétant pour les finances de l'établissement est à modérer du fait de l'accueil d'usagers non prévus qui sont venus compenser une partie des manques à gagner.

Comme indiqué précédemment, diverses difficultés liées à la procédure de renouvellement des membres du conseil d'administration n'ont pas permis la publication de l'arrêté dans des délais compatibles avec l'installation de ce nouveau conseil d'administration avant la fin de l'année 2021. De ce fait, le CREPS n'a pas pu présenter en novembre 2021, le budget rectificatif numéro 3 qui aurait permis d'intégrer diverses subventions reçues dans les enveloppes de recettes ainsi que diverses dépenses nécessaires. Pour autant, l'enveloppe de masse salariale avait été suffisamment pourvue et les salaires ont pu être versés sans difficultés en décembre. De même pour les dépenses de fonctionnement courant qui ont pu être assurées jusqu'à la fin de l'année.

Les travaux de préparation du budget 2022 se sont déroulés comme habituellement avec les services, dans le calendrier de préparation de l'année budgétaire, même si ce budget n'a pu être présenté au conseil d'administration dans les délais permettant sa prise en compte en janvier 2022. L'agence comptable et le secrétariat général ont été fortement sollicités sur l'étude des textes pour mettre en place une procédure de contournement compatible avec la réglementation.

Des marchés ont été lancés pour poursuivre la démarche d'investissement lancée par le CREPS pour préparer au mieux les sites à l'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation de jeux olympiques et paralympiques en 2024. En 2021, les travaux structurants prévus dans la convention de délégation de MOA revue avec la région ont été poursuivis ou engagés : cadrage des besoins concernant la construction d'un stand de tir, rénovation du hall de l'amphithéâtre sur Aix-en-Provence, construction d'une piste de VTT et d'une pumtrack sur Boulouris et divers travaux de relamping sur les deux sites. Des investissements conformes à la convention de délégation de MOA avaient été entrepris sur l'aménagement des locaux du haut niveau mais ils ont été remis en cause par la décision de la Région de vendre la parcelle sur laquelle ils étaient installés en contrepartie de l'aménagement d'un espace (villa) jusque-là inoccupé.

D'autres marchés ont été renouvelés en cours d'année ou engagés :

- lancement en 2021 d'un bilan du marché actuel de restauration pour définir les pistes d'amélioration nécessaires dans le cadre du nouveau marché à renouveler en 2022 ;
- marché concernant la signalétique : études et choix d'un design, réalisation sur le site d'Antibes ;
- marché de location de véhicules avec la nécessité d'installer sur chacun des sites des prises et des bornes électriques ;
- marché d'enlèvement des ordures sur le site Aix-en-Provence suite à la décision de la métropole de ne plus assurer le service ;
- renouvellement des marchés électricité (Ugap) et gaz naturel (interne) ;
- maîtrise d'œuvre pour la rénovation du hall et des sanitaires de l'amphithéâtre ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Pas de tir ;
- éclairage du stade de Boulouris ; ...
- révision des contrats liés à la reprographie (Ugap)
-

Le CREPS a par ailleurs poursuivi les travaux sur l'analyse financière des coûts complets avec un cabinet extérieur et a pu présenter une partie des résultats obtenus en Conseil d'Administration pour expliquer les modifications de tarifs des prestations d'accueil et la révision du classements des chambres. La procédure de révision des tarifs pour les pensions des sportifs de haut niveau a également été présentée et approuvée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de la demande de remboursement de la taxe sur les salaires payée à tort sur les années 2017 et 2018, le CREPS a reçu une réponse négative de la DGFIP alors que le remboursement des mêmes taxes sur les années 2015 et 2016 a été acquis sans difficultés particulières. Le CREPS a engagé une procédure devant le tribunal administratif par l'intermédiaire d'un avocat. Le jugement n'a pas encore été rendu.

La mise en place d'un centre de santé sur le site d'Aix-en-Provence a des conséquences importantes en termes financiers du fait de la facturation d'une partie des actes réalisés par le médecin et les kinésithérapeutes. L'outil Maidis mis en œuvre permet de gérer les échanges avec la CPAM pour la prise en compte du tiers payant. La procédure de suivi financier et comptable des prestations

délivrées par le centre de santé a été lancée en 2020 et poursuivie en 2021 mais elle doit encore être consolidée pour être totalement opérationnelle.

Le CREPS participe aux réflexions engagées par la direction des sports sur la consolidation de la fonction financière et sur le cadrage d'une agence comptable mutualisée à laquelle pourraient adhérer les CREPS qui le souhaitent.

Des opérations particulières ont été conduites par l'agent comptable en relation avec la Région en 2021.

- Suite à la publication du compte financier 2020, un pointage de la procédure de calcul du DAC (droit à compensation) fonctionnement, le CREPS espérant pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la Région pour compenser une partie du résultat négatif de l'année, conséquence directe de la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire.
- Un travail avec l'agence comptable de la Région sur le transfert comptable du patrimoine du CREPS à la Région. Opération qui permet de « sortir » de la comptabilité du CREPS l'amortissement du patrimoine transféré depuis 2016 à la Région.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est aujourd'hui opérationnel et au service de l'ensemble des personnels, stagiaires et sportifs du CREPS. Les dispositifs proposés concernent l'accompagnement dans la recherche documentaire, la consultation du catalogue en ligne via le portail documentaire (<https://doc.creps-paca.fr>), la possibilité de consultation de documents numériques en ligne, le prêt de documents physiques avec envoi sur les sites quand nécessaire, la lecture du journal « l'Equipe » en ligne, la mise à disposition d'articles issus de nombreux titres de presse, la mutualisation des achats de documentation professionnelle, ...

La documentaliste poursuit le travail de veille sur les différentes sources disponibles et publie le bulletin de veille du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur mensuellement à destination de plus de 1565 abonnés. En cinq rubriques, le bulletin recense et qualifie les actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part ; informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part.

La documentaliste s'est également vu confier cette année l'assistance des utilisateurs sur la plateforme de formation à distance utilisée par le CREPS en partenariat avec le CREPS de Dijon (Claironline).

EVOLUTION DES OUTILS ET DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L'ensemble des agents du CREPS est équipé de matériels performants permettant la mobilité et le travail à distance dans un environnement sécurisé permettant l'accès à la totalité des ressources (stockage, impression, ...). Le parc de matériel est régulièrement enrichi pour répondre aux nouvelles situations et faire en sorte que les personnes disposent du matériel nécessaire dès leur prise de fonction : micro-ordinateur portable, station d'accueil, téléphone portable, tablettes, Des équipements très spécifiques ont été installés : plateformes pour la maison régionale de la performance, imprimante 3D pour la réalisation de pièces pour les bateaux et la plongée,

Le marché pour les matériels de vidéo projection a été sollicité pour répondre à l'attente des usagers. La quasi-totalité des salles sur les trois sites a pu bénéficier d'un nouvel équipement. Le plan sera totalement finalisé en 2022. Ces matériels permettent d'utiliser la solution de visioconférence du CREPS via la connexion d'un micro-ordinateur portable dans toutes les salles du CREPS.

Le projet le plus structurant pour le CREPS mis en place en 2021 dans les solutions techniques déployées au service des personnels est celui de la softphonie. Cette solution permet de gérer les appels, de téléphoner depuis un ordinateur et de digitaliser le standard téléphonique pour apporter une réponse personnalisée et adaptée à chacune des situations de travail. Les options disponibles sur la solution permettent d'utiliser son ordinateur comme un téléphone, de renvoyer les appels vers un autre poste, vers un autre téléphone ou vers la messagerie en fonction de la disponibilité de l'utilisateur et d'utiliser une solution de « chat ». Il est possible de gérer des listes de destinataires et l'annuaire complet du CREPS est à disposition de chacun pour trouver le correspondant recherché. Cette solution a grandement simplifié les relations dans le cadre du télétravail puisqu'il n'est plus nécessaire quand on souhaite joindre une personne, de savoir si elle est à son poste de travail ou en télétravail puisque le mode pour la joindre est identique. La mise en place de cette solution a permis de retirer les appareils téléphoniques des bureaux, ils ont été en parti revendu à une organisation publique qui fonctionne avec de la téléphonie sous IP.

2021 a vu la migration de la solution de messagerie utilisée au CREPS. Ce travail technique a été quasiment transparent pour les utilisateurs qui ont retrouvé une interface peu modifiée par ce transfert. De nouveaux services sont disponibles, la capacité de stockage des boîtes a été augmentée et les accès sont désormais sécurisés avec une solution de « mise en quarantaine » des messages suspects.

Le service informatique et réseau a accompagné le département Métiers, Emploi Formation dans la mise en œuvre d'un nouveau logiciel (4clicks) intégrant une solution de paiement en ligne pour les frais d'inscription en partenariat avec l'agence comptable. Certaines options restent à développer et les procédures doivent pour partie être consolidées mais cet outil remplacera à partir de la rentrée 2022 les autres solutions utilisées par le département pour la gestion des formations du CREPS sur les trois sites.

Dans les projets portés par le service informatique et réseau en 2021, il faut noter, entre autre :

- La poursuite de l'assistance auprès des utilisateurs de l'application de gestion de l'accueil et des réservations (Easy Request) en particulier pour l'exploitation des statistiques ;
- La collaboration avec la mission communication pour la mise en place de livrets numériques destinés aux agents, aux stagiaires, aux sportifs et aux usagers, avec pour chaque destinataire des informations communiquées de façon identique et d'autres plus ciblés en fonction des attentes ;
- L'ajout d'un module de statistiques permettant de mesurer l'activité sur l'intranet ;
- La participation à la mise en place des évolutions de la solution « Rapidmooc » utilisée pour la réalisation de supports de formation à distance ;
- L'organisation de sessions de formation à destination des agents pour les accompagner vers plus d'autonomie sur leur poste de travail.

Pour répondre à des enjeux de normalisation et de performance, le service informatique et réseau a élaboré un tableau récapitulatif des applications utilisées par le CREPS avec, en regard, la prise en compte des règles concernant le RGPD, les modalités d'accès, la sécurisation, le nombre et la répartition des licences ainsi que leur validité, la date de renouvellement du marché, Un outil pour gérer l'inventaire physique est en cours de consolidation. Un plan de reprise d'activité est en cours d'élaboration.

COMPTE FINANCIER 2021 (rapport de l'ordonnateur)

Le compte financier est présenté pour approbation au Conseil d'administration du 6 avril 2021 et fait l'objet d'une note distribuée aux membres du CA.

RAPPEL DU CONTEXTE PARTICULIER DE L'ANNEE 2021 : UNE ANNEE ENCORE IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Le budget initial pour l'année 2021 s'est inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui a touché la France en 2020. Cette période de grandes incertitudes, de restrictions diverses et de renoncements n'avait pas permis au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accueillir ses usagers comme cela avait été envisagé. Le budget initial 2021 a été présenté sur la base d'options sincères et réalistes qui intégraient une part de risque quant à l'évolution de la crise sanitaire.

Les hypothèses retenues lors de l'élaboration de ce budget se sont, pour partie, réalisées. En effet, si l'année 2020 n'avait pas vu de baisse significative des recettes liées à l'activité de formation sauf sur les sessions qui avaient dû être reportées de 2020 à 2021, les recettes de la mission haut niveau ont été impactées par la période de confinement du mois d'avril 2021. Quant aux recettes de l'activité accueil, de nombreux « manques à gagner » ont été constatés du fait des diverses restrictions sur la circulation et les possibilités d'activités qui ont touché le premier semestre, la période de confinement du mois d'avril ainsi que l'obligation de présenter un passe sanitaire pour accéder aux installations à partir du mois d'août. Même si ces manques à gagner ont pu être compensés en partie par l'accueil de nouveaux usagers qui ont réservé, pour certains, au dernier moment et ont pu bénéficier des vacances des hébergements et installations, il est à noter que de nombreux usagers habituels du CREPS sur les trois sites ont annulé leur venue pourtant prévue pour certains de longue date (de façon importante sur le site de Boulouris pendant les vacances de Pâques). D'autres ont réduit le nombre de participants aux stages ou la durée de leur présence sur site.

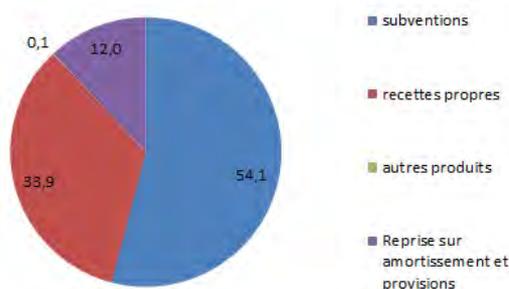
RAPPEL DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2021

Le budget du CREPS Provence - Alpes - Côte d'Azur pour l'année 2021 s'est établi, à l'issue du budget rectificatif N° 2 approuvé par le conseil d'administration du 16 juin 2021, à :

Recettes budgétaires prévisionnelles : 15 037 880 €

Décomposées de la façon suivante :

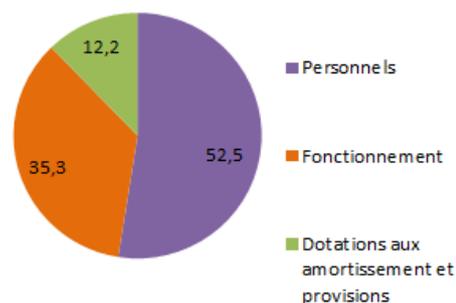
- Les subventions : 8 131 898 €
- Les recettes propres : 5 096 282 €
- Autres produits de gestion : 9 700 €
- Reprise sur amortissement : 1 800 000 €



Plafond des dépenses budgétaires prévisionnelles : 15 115 790 €

Plafond pour chacune des enveloppes :

- Personnel : 7 936 600 €
Plafond d'emploi de 138 ETP
- Fonctionnement : 5 329 190 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 1 850 000 €



Le budget a été présenté avec un déséquilibre de 77 910 € en recettes, dans l'attente du versement, par la Région, de la subvention pour débroussaillage du site de Boulouris.

Section d'investissement prévisionnelle : 1 400 000 €

S'agissant de la comptabilité budgétaire, les agrégats suivants avaient été prévus :

- Résultat net de l'exercice : - 77 910 €
- Capacité d'autofinancement : 50 000 €
- Variation du fonds de roulement (prélèvement) : 950 000 €
- Fonds de roulement à l'issue de l'exercice : 817 810 €
- Variation de la trésorerie (prélèvement) : 450 583 €

Diverses difficultés liées à la procédure de renouvellement des membres du conseil d'administration n'ont pas permis la publication de l'arrêté dans des délais compatibles avec l'installation de ce nouveaux conseil d'administration avant la fin de l'année 2021. Ce retard a eu comme principale conséquence l'impossibilité de présenter, pour approbation, le budget initial 2022 mais également celle de ne pas pouvoir présenter les opérations de fin d'année dans le cadre d'un budget rectificatif N° 3 pour l'année 2021.

Ce budget rectificatif aurait été présenté de façon à intégrer diverses subventions complémentaires reçues, en particulier :

Pour l'enveloppe « fonctionnement » :

- Deux versements relatifs au dispositif Parcoursup : 603 069 € (direction des sports) ;
- Le financement du projet « vélo et mobilité » : 20 000 € (direction des sports) ;
- Des actions de coopération internationale : 11 000 € (direction des sports) ;
- Diverses actions conduites par la maison régionale de la performance : 129 150€ (Agence nationale du sport) ;
- La subvention pour le débroussaillage sur le site de Boulouris : 77 910 € (région) ;
- Diverses subventions de la Région pour l'achat de LED, des travaux sur le réseau de chauffage, des travaux d'assainissement de la cuisine, la mise en sécurité par élagage d'arbres : 40 000 € ;

Pour l'enveloppe « masse salariale » de la part de la direction des sports + 382 859 € qui se décompose en :

- Un complément pour la politique indemnitaire : 89 932 € ;
- Le remboursement d'une décharge syndicale : 66 973 € ;

- Le remboursement des coûts d'actualisation du « petit guide juridique » : 8 000 € ;
- La prise en charge partielle de la mise à disposition d'un agent auprès d'une fédération : 8 709€ ;
- La charge financière liée au transfert des missions du sport de HN de la DRAJES au CREPS (masse salariale de la maison régionale de la performance) : 209 245 € ;

Pour les investissements de la part de l'Agence nationale du sport :

- L'équipement en matériels légers de la maison régionale de la performance : 30 000 €.

Ces éléments ont été intégrés dans le budget 2021, ce qui peut expliquer, en partie, le taux supérieur à 100% de l'exécution de certaines recettes et le faible taux d'exécution des dépenses sur certains chapitres.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 fait apparaître un solde bénéficiaire de + 871 957 € ce qui permet de retrouver un résultat positif après une année 2020 déficitaire pour le CREPS.

Ce résultat net, comptable, peut être affiné en prenant en considération uniquement la partie budgétaire, soit la différence « de gestion » entre les recettes et les dépenses au sens recettes encaissables et dépenses décaissables, ce qui revient à ne pas compter, dans ce résultat, les reprises sur amortissement et provisions dans les recettes et les dotations aux amortissements et provisions dans les dépenses. Bien évidemment, ce résultat « de gestion » n'est que partiel et la comptabilité de l'établissement doit supporter l'ensemble des recettes et dépenses ayant un impact sur sa trésorerie mais il permet cependant de préciser le solde de l'année budgétaire quant aux recettes réellement encaissées et aux dépenses réellement engagées.

Ce solde « de gestion » est présenté avec un bénéfice de + 1 373 093 € qui montre la bonne santé financière de l'établissement.

L'année 2021 intègre également les conséquences comptables du transfert de propriété de l'Etat vers la Région du patrimoine des trois sites du CREPS. L'agent comptable va procéder à la « sortie d'inventaire » de ce patrimoine qui ont une valeur importante sur le calcul des amortissements qui impacte les recettes non encaissables et dépenses non décaissables du bilan comptable de l'établissement.

L'EVOLUTION DES RECETTES

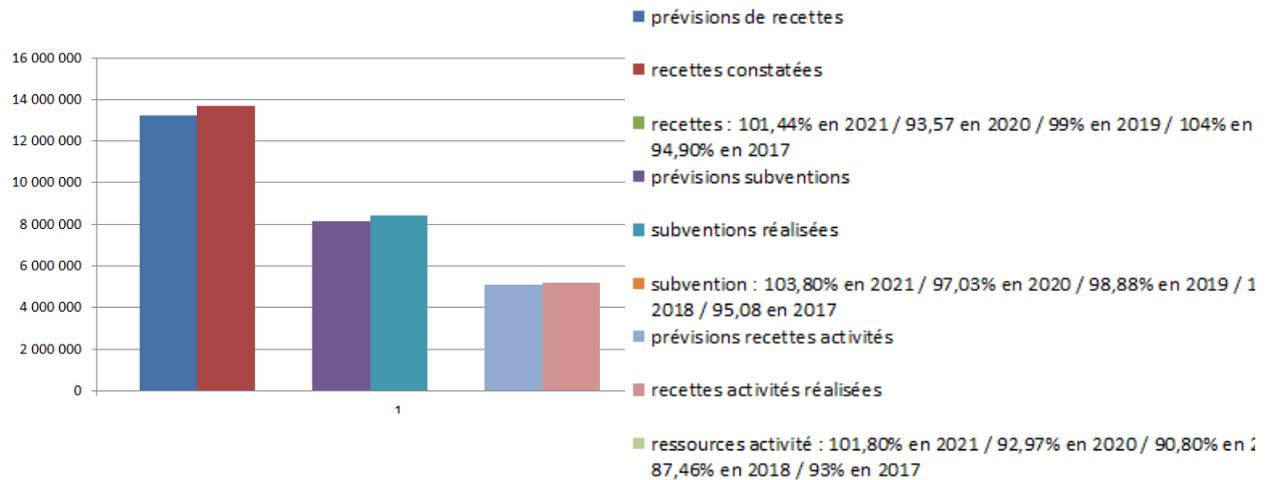
Les recettes sont constatées, en fin d'exercice, à 14 824 215 € pour un taux d'exécution de 101,44%. Pour mémoire, ce taux était de 93,57% en 2020, de 99% en 2019, de 104 % en 2018 et de 94,90 % en 2017.

Pour préciser :

- le taux d'exécution des recettes de subventions est 103,80% (8 440 707 € pour une prévision de 8 131 898 €) alors qu'il était de 97,03% en 2020, 98,88% en 2019, 100% en 2018 et 95,08% en 2017 ;

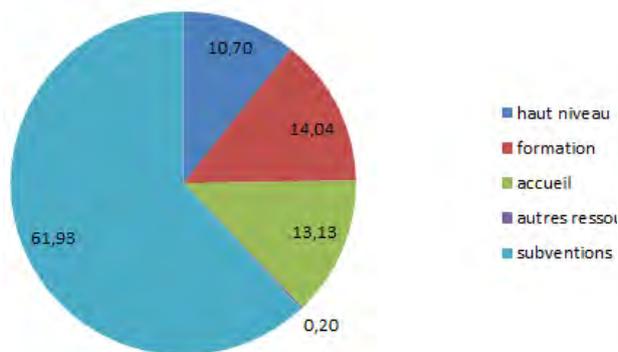
- le taux d'exécution des recettes propres est de 101,80% (5 188 267 € pour une prévision de 5 096 282 €) alors qu'il était de 92,97% en 2020, de 90,80% en 2019, de 87,46% en 2018 et de 93 % en 2017.

Les autres recettes sont constituées de produits de gestion courante pour 60 855 € correspondant en partie à la vente de divers biens, au remboursement d'assurance et aux loyers des logements en COP, et de produits financiers pour 280 €.

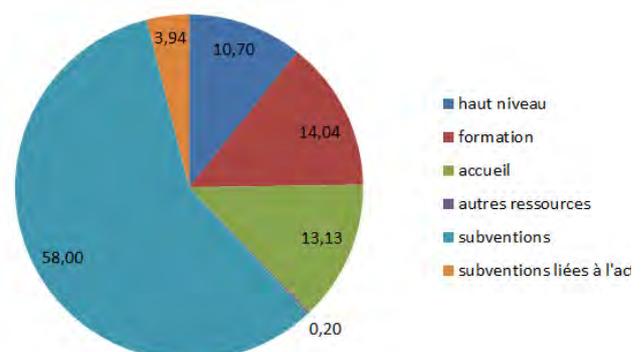


Précisions sur la répartition des recettes :

38,07 % de ressources propres



42 % de ressources liées à l'activité*



* Les ressources liées à l'activité intègrent les ressources propres (recettes issues de la facturation directe des services fournis aux usagers) et les subventions qui sont versées en fonction de l'activité (Parcoursup, projet international, ...).

1.1 Les subventions

- **Subvention de l'Etat** (direction des sports) d'un montant de 8 200 321€ (7 465 476 € en 2020, 7 614 957 € en 2019), en hausse de 9,84%, dont :

- 6 894 713 € de masse salariale (6 405 328 € en 2020, 6 311 946 € en 2019);
- 516 432 € au titre de PARCOURSUP, (390 496 € en 2020, 391 208 € en 2019) ;
- 603 652 € de fonctionnement, (603 652 € en 2020, 911 803 € en 2019);
- 20 000 € pour soutenir le sport de haut niveau dans le cadre d'un projet de relations internationales.

Sur la masse salariale, une augmentation de la subvention de 7,64% (489 385 €) :

- du financement des salaires des agents affectés à la maison de la haute performance ;
- du versement d'un complément pour la politique indemnitaire ;
- divers remboursements de situations individuelles ;

La subvention PARCOURSUP en hausse de plus de 32 % (125 936 €) résultat d'une augmentation du nombre de stagiaires accueillis en formation sur le CREPS et d'une augmentation du montant versé par l'Etat pour le financement individuel. A noter que dans la présentation du budget, cette somme avait été inscrite dans l'enveloppe des ressources liées à l'activité.

La subvention de fonctionnement est constatée au même niveau que celle versée en 2020.

■ **Subvention de la DRDJSCS** : 4 500 € (22 387 € en 2020, 53 000 € en 2019) au titre de la certification.

■ **Agence Nationale du sport** : 159 150 €

Il s'agit d'une nouvelle subvention reçue pour le fonctionnement de la maison régionale de la performance dont 30 000 € en investissements réservés pour le financement de petits équipements.

■ **Prime de l'Etat dans le dispositif ADVENIR** : 6 394 € pour le remboursement partiel des bornes

de rechargement que le CREPS a fait installer sur les trois sites pour l'utilisation du nouveau parc de véhicules électriques et hybrides.

■ **Contribution de la Région** versée dans le budget du CREPS : 427 860 € (438 930 € en 2020, 448 401€ en 2019)

Ont été constatés, 300 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat public / public (PPP formation) (comptabilisés dans les ressources liées à l'activité), soit le même montant que les années précédentes.

127 860 € ont été versés sous forme de subvention de fonctionnement

- 34 950 € de subvention pour travaux urgents ;
- 77 910 € pour le débroussaillage du site de Boulouris ;
- 15 000 € pour la mise en sécurité et l'élagage des arbres sur Aix ;

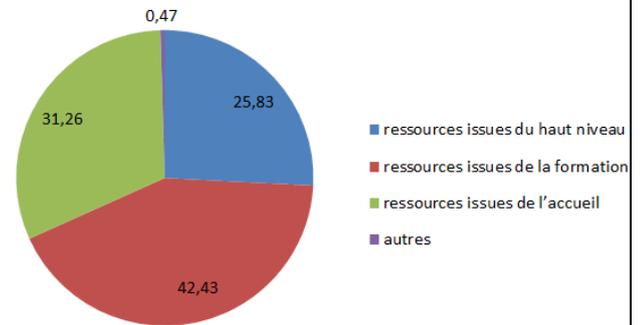
Comme indiqué en préambule de cette note, la Région finance directement sur son propre budget, la majorité des dépenses qu'elle réalise au bénéfice du CREPS.

■ **Taxe d'apprentissage** : 12 689 € (22 392 € en 2019)

1.2 Les ressources issues de l'activité

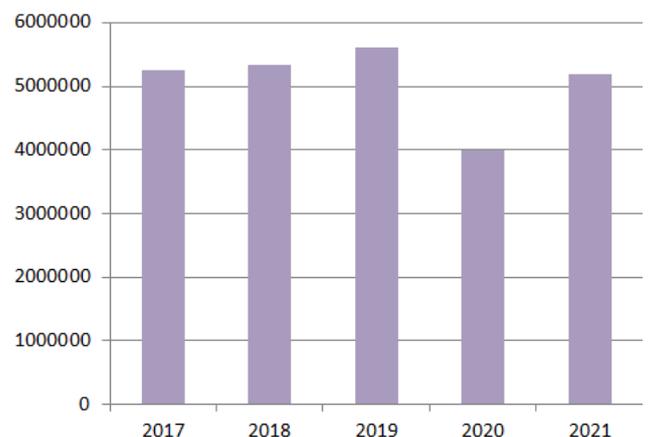
Les ressources issues de l'activité : 5 722 700 € dont 5 188 267 € de ressources propres

- Pour le haut niveau :	1 478 057 €
- Pour la formation :	2 428 410 €
- Pour l'accueil :	1 789 105 €
- Divers :	27 127 €



Les ressources issues de l'activité représentent 42% (30,45% en 2020, 37,75 % en 2019) des recettes et sont en augmentation de 29,62% par rapport à 2020 (alors qu'elles étaient en diminution de 28,62% en 2020 et augmentation de 5,06 % entre 2018 et 2019). Elles représentent 38,6% des recettes globales (34,08% en 2020, 41,79% en 2019).

Pour 2021, le taux d'exécution des ressources propres est de 101,36% (5 188 267 € pour une prévision de 5 188 267 € alors qu'il était de 92,97% en 2020 (4 002 575 € pour une prévision de 4 305 188 €), de 100,75 % en 2019 (5 607 416€ pour une prévision de 5 565 583 €), de 87,46 % en 2018 et de 93 % en 2017.

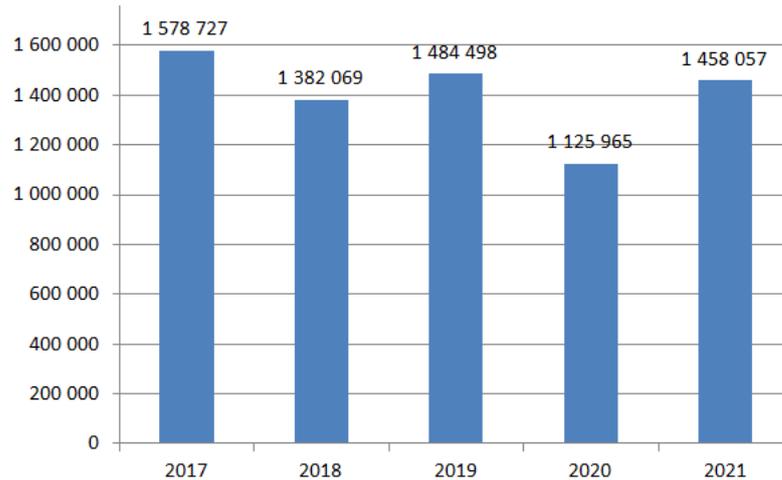


Ce résultat positif qui est constaté après une année de crise sanitaire, a été réalisé en 2021 malgré de nombreux « manques à gagner » encore liés à la situation sanitaire (période de confinement, obligation de présenter le passe sanitaire, ...). Les « manques à gagner » ont été évalués à 779 594 € alors que les « non dépenses » ou dépenses spécifiques l'ont été à hauteur de 119 379 € soit un solde de 660 215 €. Ce constat est à modérer du fait de l'accueil d'utilisateurs non prévus qui sont venus compenser une partie de ces manques à gagner.

Les principaux événements qui ont permis de réaliser les recettes au-delà des prévisions en augmentation par rapport à 2020, même si le niveau de 2019 n'a pas été atteint, dans le contexte rappelé ci-dessus de recettes non réalisées du fait de périodes de confinement ou d'annulation de séjours :

■ Pour le haut niveau

Sur 2021, il est constaté un niveau de recettes du haut niveau quasi identique à celui de 2019 après l'année 2020 qui avait vu une baisse de 24% des recettes liée aux périodes de confinement dans une dynamique de progression de plus de 7 % des recettes du haut niveau entre 2018 (1 382 069 €) et 2019 (1 484 498 €). Le niveau des recettes n'a pas retrouvé celui de 2017 (1 578 727 €)



La rentrée 2020-2021 a enregistré l'augmentation du nombre de sportifs sur le site d'Aix, une stabilité sur celui de Boulouris et une baisse, en particulier des internes, sur le site d'Antibes. En 2021, le confinement du mois d'avril n'a pas permis d'accueillir les sportifs comme prévu sur 2 semaines, les 2 autres semaines étant celles des vacances scolaires. Il est à noter quelques départs en cours d'année.

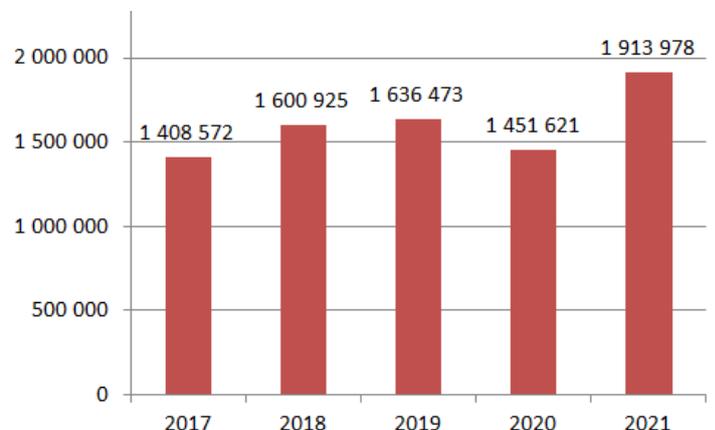
A la rentrée 2021-2022, il a été constaté une quasi stabilité du nombre de sportifs sur les sites d'Aix et de Boulouris et une baisse des internes, sur le site de Boulouris et à nouveau sur le site d'Antibes. Ces baisses d'effectifs d'internes ont une répercussion directe sur les recettes de la mission haut niveau.

Les travaux de rénovation des installations sportives sur les sites qui permettent d'offrir un environnement de qualité pour les entraînements devraient permettre d'accueillir de nouveaux pôles pour la rentrée 2022-2023.

Par ailleurs, le travail important engagé par la maison régionale de la performance en direction des fédérations et des DTN dans le cadre de l'accueil des équipes en préparation olympique sur le CREPS, centre de préparation aux jeux, devrait également être source de recettes supplémentaires pour l'année prochaine.

■ Pour la formation

Sur 2021, il est constaté une hausse importante des recettes propres de la formation de 31,85% par rapport à 2020 et de près de 17% par rapport à 2019 après une baisse de 11,3% en 2020 (1 451 621€) alors que le compte financier de 2019 avait affiché une hausse de 0,2 % des recettes pour la formation entre 2018 (1 600 925€) et 2019 (1 636 473 €).



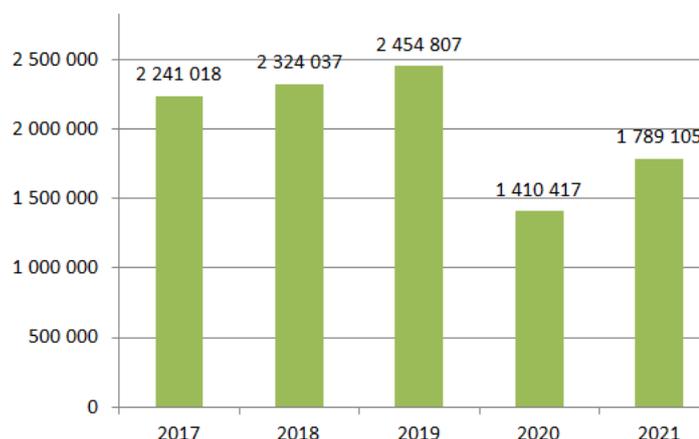
Les recettes totales de l'activité formation de 2 428 410 € sont composées de

- 1 613 978 € de recettes propres résultats de la facturation directe des formations ;
- 300 000 € issus de la convention de partenariat public - public signée avec la Région a permis de financer la formation des stagiaires inclus dans le dispositif du développement de la politique Régionale de formation professionnelles dans les métiers de l'animation et du sport ;
- 516 432 € de recettes liées au dispositif PARCOURSUP (390 496 € en 2020), en hausse du fait de l'accueil de plus de stagiaires et d'une subvention plus importante versée pour chacun des stagiaires.

L'augmentation des ressources propres est liée à une forte activité du département Métiers, emploi, formation, en particulier par la mise en place de formations innovantes, en partie délivrées à distance sous forme de MOOC, pour le recyclage de la plongée. L'augmentation importante du volume des formations délivrées a eu un impact direct sur le niveau des recettes.

■ Pour l'accueil

Le compte financier affiche une hausse des recettes de l'accueil sur 2021 de 26,8% (1 789 105€) par rapport à 2020, année qui avait subi une baisse très significative des recettes pour 2020 de plus de 42,54% (1 410 417€) sans pour autant avoir retrouvé le niveau des années 2017, 2018 et 2019.



Ce sont les ressources liées à la fonction accueil qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire, y compris en 2021, du fait de période de confinement, de confinement partiel pour certains usagers, d'impossibilité de se déplacer ou d'obligation de présentation du passe sanitaire. Ces contraintes ont éloigné du CREPS une part importante des usagers habituels. De très nombreux stages ont été annulés sur toute la période (666 649 € de manques à gagner sur la fonction accueil en 2021), même si ce résultat est à modérer du fait de l'accueil de stages non prévus initialement qui ont pu trouver des capacités d'accueil du fait des désistements.

Par ailleurs, les travaux réalisés sur le bâtiment d'hébergement du site d'Aix-en-Provence n'ont pas permis de disposer de la totalité des capacités sur le premier semestre de l'année, cette indisponibilité des chambres ne permettant pas d'accueillir des stages à effectif important. L'activité a cependant pu reprendre pour la période estivale mais l'obligation de présentation du passe sanitaire a eu des conséquences importantes de désistement au moment même de l'ouverture de la capacité totale de l'hébergement.

Le site de Boulouris a, pour sa part, pu accueillir sur la totalité de sa capacité des sportifs durant les périodes de vacances scolaires sauf pendant les vacances de Pâques où des annulations ont été constatées de façon importante.

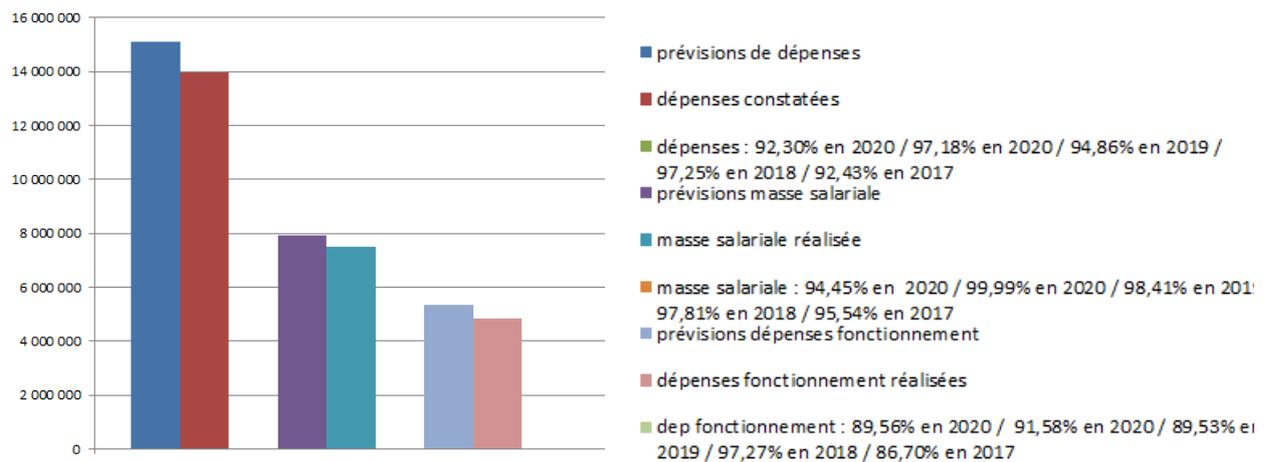
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constatées, en fin d'exercice à 13 952 258 €. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°2, pour 15 115 790 €, le taux d'exécution est de 92,30%. Pour mémoire, ce taux était 97,18% en 2020, de 94,86 % en 2019, 97,25 % en 2018 et de 92,43 % en 2017.

Le résultat se situe au même niveau, soit 92,64%, si l'on considère les dépenses constatées et prévisions hors dotations aux amortissements et provisions (12 317 017 € pour une prévision de 13 295 790 €).

Dans le détail, on peut noter que le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 94,45% (7 496 134 € pour une prévision de 7 936 600 €) alors qu'il était de 99,99% en 2020, 98,41 % en 2019, 97,81% en 2018 et de 95,54% en 2017. Le plafond d'emploi a été porté à 138 ETP, soit en augmentation de 7 ETP pour tenir compte de l'intégration de la maison régionale de la performance.

Le taux d'exécution des autres dépenses de fonctionnement est de 89,96% (4 820 883 € pour une prévision de 5 359 090 €) alors qu'il était de 91,58% en 2020, 89,53 % en 2019, 97,27 % en 2018 et de 86,70 % en 2017.



FOCUS SUR LE DETAIL DE CERTAINES DEPENSES :

■ Les personnels

Le budget de masse salariale est constaté avec un taux d'exécution particulièrement bas 94,45%, d'autant que les subventions reçues en fin d'année ont encore augmenté l'enveloppe de masse salariale dans le résultat final de l'année (+ 382 859 €), subventions qui n'ont pu être présentées dans le cadre d'un budget rectificatif en fin d'année. Le taux d'exécution recalculé est de 90,10%.

Ce résultat trouve principalement son explication dans les conditions de mise en place de la maison régionale de la performance, résultat du transfert d'une partie des missions de la DRJSCS au CREPS. Le calcul de l'enveloppe de masse salariale présenté au budget initial du CREPS avait tenu compte de la nécessité de financer sept postes supplémentaires, postes évaluées en fonction des compétences attendues. Or, diverses difficultés de publication du décret de création de la fonction de responsable

de la haute performance n'ont pas permis de nommer ce responsable dans les délais annoncés au moment de la constitution du budget. De ce fait, il y a eu un retard important dans l'affectation au CREPS des agents de la DRJSCS qui faisaient l'objet d'un transfert de postes et de missions ainsi que dans la nomination des conseiller régional à la haute performance, pour certains agents déjà en poste au CREPS mais qu'il a fallu remplacer sur leurs missions, pour d'autres agents mutés ou recrutés suite à la publication des postes et du processus de sélection. De plus, la direction des sports (DS) avait annoncé une délégation de subvention « théorique » pour couvrir la masse salariale des agents affectés à la MRP, or, la quasi-totalité des personnels qui constituent la MRP sont des personnels ayant des compétences avérées acquises dans différentes expériences professionnelles, et le coût chargé de leur rémunération dépasse de façon significative le montant moyen délégué. Une demande d'ajustement a été transmise à la DS qui a finalement délégué les moyens correspondant aux coûts réels mais dans un calendrier trop tardif pour pouvoir être pris en compte dans le budget.

Diverses délégations de la DS sont également arrivées tardivement, en particulier pour compenser le coût du versement, en 2021, du complément indemnitaire annuel (CIA) des personnels administratifs et d'encadrement qui a été versé, au titre de l'année 2020 (périodicité en vigueur aux ministères sociaux) et au titre de l'année 2021 (périodicité en vigueur au MENJS).

■ Charges de fonctionnement

Les dépenses de restauration et d'entretien des locaux ont pu être maîtrisées et certaines économies ont pu être réalisées même si des dépenses non prévues au budget ont impacté le fonctionnement de l'établissement. A noter en particulier, le coût de la société de gardiennage engagée sur le site d'Aix pour assurer le contrôle du passe sanitaire ainsi que, toujours sur Aix, le coût de l'enlèvement des ordures, consécutif de la décision de la métropole de ne plus procéder au passage des camions bennes sous sa responsabilité.

Si des économies ont été réalisées sur l'utilisation des fluides du fait d'une activité moins importante : baisse de l'activité accueil, donc moins d'utilisation de fluides, limitation des déplacements ayant pour conséquences une baisse des frais de carburant et d'autoroute, il est utile de citer l'augmentation significative des coûts du gaz et de l'électricité sur le dernier trimestre de l'année de même qu'une fuite d'eau sur le site d'Antibes non décelable qui a entraîné une augmentation des dépenses. Pour rappel, le raccordement du site d'Aix au réseau de chaleur urbain est certes, une source de meilleure utilisation des ressources naturelles mais il est également très coûteux et a provoqué une hausse significative du coût des fluides.

L'activité « formation plongée » étant en nette augmentation sur le site d'Antibes, la consommation de carburants pour les bateaux a également été constatée en augmentation.

Des financements spécifiques ont été portés sur les dépenses liées à la situation sanitaire : achat de masques (2eme série de masques en tissus avec logo, masques jetables), de gel hydro alcoolique, de divers matériels de signalisation pour indiquer les mesures à tenir dans les lieux ouverts au public, de protections en plexiglass,

Pour la première année, le budget de fonctionnement a assuré le financement de la maison régionale de la performance en totalité. La convention entre la MRP et l'ANS précise, pour les années à venir, le montant délégué au CREPS pour assurer le fonctionnement courant de la MRP.

Les travaux prévus dans les sites, en particulier ceux assurés par l'équipe de maintenance du site de Boulouris, qui avaient fait l'objet d'une prévision, ont pu se réaliser et diverses rénovations (atelier, salles de réunion, tableaux électriques, divers travaux de plomberie, ...) sont désormais visibles.

Sur le site d'Aix, on peut noter des dépenses liées à la poursuite de l'installation des cylindres pour la fermeture des portes sur l'ensemble du site (réalisé par tranche mais non finalisé) ainsi que celles réalisées pour l'entretien global du patrimoine et pour l'équipement des chambres rénovées du bâtiment Guiramande.

En 2021, le CREPS a renouvelé son parc de véhicules pour les déplacements professionnels des agents et a fait le choix de voitures tout électriques ou hybrides. De plus, il a été nécessaire d'augmenter le parc des véhicules loués pour compenser la mise au rebut de véhicules trop anciens pour continuer à être utilisés. Ces choix, respectueux de l'environnement, ont également un coût qui doit être assumé par le budget de fonctionnement de l'établissement.

LES INVESTISSEMENTS

1- BILAN DE L'ANNEE 2021

Les dépenses d'investissements sont constatées, en fin d'exercice à 1 015 630 € (1 162 881 € en 2020, 1 106 363 € en 2019). Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°2, pour 1 400 000€ (1 526 480 € en 2020, 1 813 928 € en 2019), le taux d'exécution est de 72,55% (76,18% en 2020, 60,99% en 2019, 83,72 % en 2018 et 35,51 % en 2017).

Le maintien de l'effort sur la section investissement de l'établissement doit être particulièrement souligné car il montre la volonté stratégique de l'établissement de maintenir les projets engagés et de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la convention CREPS / Région de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement des installations.

D'autre part, il est à noter la subvention de l'agence nationale du sport pour la réalisation de la piste de VTT et du pumptrack sur Boulouris, subvention de 400 000 € qui représente 80% du coût des travaux et qui a été enregistré cette année en recettes d'investissements.

L'effort d'investissement porté par le CREPS au cours de l'année 2021 a permis :

- d'acquérir de nombreux équipements :
 - L'acquisition de matériels sportifs : buts mobiles, tapis entrainement lutte, bancs vestiaires, rack pour haltères, buttes de tir à l'arc, appareil photo, plateformes de force pour la haute performance;
 - L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : tables de kiné, appareil de presso thérapie, matériel de musculation ;
 - Pour la vie quotidienne des sportifs : table de ping-pong, TV ;
 - Pour l'accueil et la restauration : machine à glaçons, fontaines à eau, table de préparation cuisine réfrigérée, éplucheuses, congélateur, armoire frigorifique, plonge, mobilier pour chambres et lits superposés sur Antibes, équipements des chambres rénovées sur Aix (lits et mobiliers) ;

- Achat de divers matériels et outillages techniques : aspirateur, mono-brosse aspirateur, poteau incendie, arrosage stade, ponceuse, matériels de maintenance, pince à sertir, échafaudage, souffleur avec harnais, auto-laveuse, adoucisseur ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédia des salles sur les sites ;
- ...
- De réaliser des travaux : réseau de chauffage, fourniture et pose de radiants, rénovation mur et sol de la salle de danse, fourniture et pose de films solaires dans la salle de wattbike sur Aix;
- D'acquérir des véhicules : piaggio benne, vélos à assistance électrique ;
- D'acquérir divers matériels pour le projet Hike ;
- De rénover des logements de fonction sur Aix et Boulouris ;
- D'installer des prises et des bornes pour les véhicules électriques et hybrides ;
- Et de poursuivre la réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région dans le cadre de la convention relative au programme régional d'investissement pour le CREPS :
 - Etude pour la construction d'un stand de tir pour le pentathlon sur Aix ;
 - Lancement des travaux de réaménagement du hall de l'amphithéâtre sur Aix ;
 - Relamping gymnase et COSEC sur Boulouris ;
 - Réalisation d'une piste de VTT sur Boulouris.

2- PERSPECTIVES SUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

A l'issue de l'année budgétaire et comptable 2021, le compte financier présente un fonds de roulement à hauteur de 2 585 440 €. C'est ce fonds de roulement qui permet de financer les investissements du CREPS sur ses fonds propres.

Le fonds de roulement permet de garantir la sécurité financière de l'établissement et doit comporter des provisions pour diverses dettes enregistrées par l'établissement et garantir a minima 30 jours de fonctionnement courant.

Tel que calculé à l'issue de l'année 2021, le fonds de roulement permet d'assurer 67 jours de fonctionnement.

L'ensemble de ces éléments conduit à indiquer que le fonds de roulement du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ne doit pas être inférieur à 1 000 000 € pour garantir la sécurité financière de l'établissement.

Dans le budget initial 2022, il a été présenté une prévision d'investissement à hauteur d'1 000 000 €, identique à celle de l'année 2021. L'effort d'investissement a pu être maintenu car, au bilan de l'année 2021, le budget du CREPS a renoué avec des résultats positifs (équilibre entre les recettes réelles et dépenses réelles) pour alimenter la capacité d'autofinancement utilisée pour les investissements.

Ce retour à une situation favorable permet d'envisager de poursuivre l'effort sur les investissements dans une stratégie ayant pour objectif de préparer au mieux les sites pour permettre aux athlètes de s'entraîner dans des conditions optimales en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France.

Après cinq années durant lesquelles le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur avait dégagé un résultat positif, l'année 2020 a vu son résultat s'inverser et le compte financier afficher un résultat négatif de - 917 966€. L'année 2021 permet de renouer avec un résultat positif, résultat comptable de 871 957€ et résultat budgétaire de + 1 373 093 €.

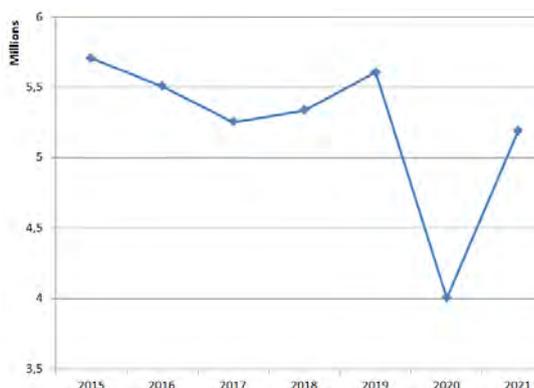
Pour mémoire, le solde en 2019 était de 243 244 €, celui de 2018 de 1 342 933 € (il intégrait le remboursement de la taxe sur les salaires de 857 000 €) contre 369 000 € pour 2017 et 733 857 € en 2016.

Le CREPS reste en attente du jugement du tribunal administratif de Marseille concernant la requête de demande de remboursement d'une somme de 600 000 € correspondant au versement indu de la taxe sur les salaires des années 2017 et 2018, dossier qui reste en souffrance auprès de la DRFIP.

Le résultat de l'année 2021 traduit l'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'établissement (charges de personnel et dépenses de fonctionnement) et la production de recettes issues de l'activité. Il est le résultat d'un travail important réalisé par tous les personnels du CREPS, conscients de la nécessité d'avoir des finances équilibrées ou bénéficiaires pour pouvoir poursuivre l'effort d'investissement.

Rappel de l'évolution des ressources propres de l'établissement :

- Exécution 2015 : 5 707 915 €
- 3,5 %
- Exécution 2016 : 5 507 515 €
- 4,5 %
- Exécution 2017 : 5 254 336 €
+ 1,57 %
- Exécution 2018 : 5 337 168 €
+5,06%
- Exécution 2019 : 5 607 416€
- 28,62 %
- Exécution 2020 : 4 002 575€
+ 29,62 %
- Exécution 2021 : 5 188 267€



Du fait de la crise sanitaire qui a impacté le CREPS pour la deuxième année, et même si les recettes sont en augmentation par rapport à l'année précédente, elles restent globalement inférieures à celles de l'année 2019. Pour les trois missions du CREPS :

- le haut niveau a été impacté par la phase de confinement du mois d'avril 2021 qui n'a pas permis de retrouver le niveau de 2019 ;
- les résultats de la formation sont très positifs, le niveau atteint est le plus haut de ces dernières années, en progression de 17% par rapport à 2019 ;

- malgré l'augmentation de la qualité des équipements et de l'hébergement sur les sites résultant des investissements réalisés, la crise sanitaire et les travaux sur les hébergements ont eu un impact négatif sur les recettes de l'accueil qui sont constatées en baisse de 37,20% par rapport à 2019.

La maîtrise des dépenses permet de constater le résultats positif au compte financier qui conduit à un versement au fonds de roulement de 817 629€ à mettre en regard des investissements réalisés sur l'année (1 015 630 €) qui montre l'effort important réalisé par le CREPS.

A l'issue de l'exercice 2021, le fonds de roulement est constaté à hauteur de 2 585 440€ correspondant à 67 jours de fonctionnement (contre une obligation de 30 jours), ce montant permet au CREPS de poursuivre sa stratégie d'investissement pour l'exercice 2022 et de consolider la dynamique constatée les années avant la crise sanitaire en renouant avec un résultat budgétaire bénéficiaire.